



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**PREFECTURE DE LA CORREZE**

## **recueil des actes administratifs**

**n°2007-05 du 27 février 2008**

*Ce recueil ne comporte que des extraits d'arrêtés. Les arrêtés originaux peuvent être consultés dans leur intégralité aux guichets de la préfecture de Tulle et des sous-préfectures de Brive et d'Ussel et dans les services concernés.*

-----  
Consultez le site internet des services de l'Etat : [www.correze.pref.gouv.fr](http://www.correze.pref.gouv.fr)  
Courriel : [prefecture.tulle@correze.pref.gouv.fr](mailto:prefecture.tulle@correze.pref.gouv.fr)

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA CORREZE

## Recueil n° 2008-05 du 27 février 2008

### Sommaire

<b>1</b>	<b>Préfecture.....</b>	<b>4</b>
1.1	Direction de la réglementation et des libertés publiques.....	4
1.1.1	bureau de la réglementation et des élections .....	4
	2008-02-0123 - Agrément de « l'union fédérale des consommateurs Que Choisir Corrèze » en vue d'exercer l'action civile (AP du 30 janvier 2008). ....	4
	2008-02-0124 - Habilitation funéraire de l'entreprise Goudenèche à Meymac (AP du 7 février 2008). ....	4
	2008-02-0125 - Habilitation funéraire de l'entreprise Goudenèche à Corrèze (AP du 7 février 2008)... ..	5
	2008-02-0126 - Implantation d'un système de vidéosurveillance au sein du tabac Presse Loto à Beynat (AP du 12 février 2008).....	5
1.1.2	bureau de l'urbanisme et du cadre de vie.....	6
	2008-02-0127 - Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées pour études - projet d'aménagement du pont de la pierre à Tulle (AP du 6 février 2008).....	6
	2008-02-0152 - Liste des organismes agréés dans le département de la Corrèze pour délivrer des certificats de visite des meublés de tourisme (22 février 2008).....	6
1.2	Direction des actions de l'état et des affaires décentralisées.....	7
1.2.1	bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité.....	7
	2008-02-0128 - Composition du syndicat mixte du parc naturel régional de Millevaches (P.N.R.) par l'adhésion de la communauté de communes des Monédières (AP modificatif du 14 février 2008). ....	7
	2008-02-0135 - Commission départementale d'équipement commercial - Extension d'un commerce de bricolage - jardinage "Bricomarché", R.D. 1089 à Egletons (avis du 18 février 2008).....	7
	2008-02-0136 - Commission départementale d'équipement commercial - Création d'un ensemble commercial de 5 boutiques "Top Fouille", "Défimode", "Jérémy Chaussures", "Mlk Sports" et "Idées et Déco", lieu-dit "Les Combes" à Egletons (avis du 18 février 2008). ....	8
1.3	Service des ressources humaines et de la logistique .....	9
1.3.1	bureau des moyens et de la logistique .....	9
	2008-02-0139 - Délégation de signature à des personnels rattachés au secrétariat général de la préfecture (AP du 20 février 2008). ....	9
<b>2</b>	<b>Direction départementale de la jeunesse et des sports .....</b>	<b>10</b>
	2008-02-0141 - Agrément de l'association sportive "pétanque et jeu provençal du causse corrézien en pays de Brive (AP du 18 février 2008).....	10
	2008-02-0142 - Agrément de l'association sportive "pétanque du Cyrano" à Brive (AP du 6 février 2008). ....	11
<b>3</b>	<b>Direction départementale de l'agriculture et de la forêt.....</b>	<b>11</b>
3.1	Service économie agricole et agro alimentaire.....	11
3.1.1	I.A.A., abattoirs, filière végétale, chasse.....	11
	2008-02-0153 - Battues de destruction des animaux nuisibles en 2008 (AP du 14 février 2008). ....	11
	2008-02-0154 - Battues de destruction des animaux nuisibles en 2008 (AP du 14 février 2008). ....	12
<b>4</b>	<b>Direction départementale des affaires sanitaires et sociales .....</b>	<b>13</b>
4.1	Tutelle des établissements.....	13
4.1.1	Secteur médico-social .....	13
	2008-02-0150 - Dotation globale de financement pour le service de soins infirmiers à domicile d'Allasac-Donzenac année 2008 (AP du 22 janvier 2008).....	13
	2008-02-0151 - Dotation globale de financement pour le service de soins infirmiers à domicile Tulle-campagne-nord (AP du 22 janvier 2008). ....	14
4.1.2	Secteur sanitaire.....	15
	2008-02-0130 - Composition du conseil d'administration de l'hôpital local de Bort-les-Orgues (AP modificatif du 24 janvier 2008).....	15
	2008-02-0131 - Composition du conseil d'administration du centre hospitalier d'Ussel (AP modificatif du 24 janvier 2008).....	16
	2008-02-0132 - Composition du conseil d'administration du centre hospitalier de Tulle (AP modificatif du 24 janvier 2008).....	18

2008-02-0137 - Recrutement d'un agent des services hospitaliers à l'E.H.P.A.D. de Lubersac (avis du 19 février 2008).....	19
2008-02-0138 - Recrutement d'un ouvrier professionnel qualifié à l'E.H.P.A.D. de Beynat (avis du 19 février 2008).....	20
<b><u>5</u></b> <b><u>Direction départementale des services vétérinaires .....</u></b>	<b><u>20</u></b>
<b>5.1</b> <b>Santé et protection des animaux .....</b>	<b>20</b>
2008-02-0134 – Désignation de M. Guerric Troncy, vétérinaire au Lonzac, en qualité de vétérinaire sanitaire jusqu'au 31 décembre 2008 (AP du 13 février 2008).....	20
2008-02-0140 - Arrêté préfectoral désignant M. Jérôme Meynie, vétérinaire à Arnac-Pompadour, en qualité de vétérinaire sanitaire du département de la Corrèze (AP du 19 février 2008).....	21
<b><u>6</u></b> <b><u>Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Limousin.....</u></b>	<b><u>21</u></b>
2008-02-0143 - Liste des médiateurs appelés à être désignés pour un différend (AP du 12 février 2008). .....	21
2008-02-0148 - Approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public de la "maison de l'emploi et de la formation du pays ouest Creusois" (AP du 15 janvier 2008). .....	22
<b><u>7</u></b> <b><u>Hôpital intercommunal du Haut-Limousin.....</u></b>	<b><u>22</u></b>
2008-02-0155 - Avis de concours externe sur titres d'infirmier diplômé d'Etat (avis du 23 février 2008). .....	22
<b><u>8</u></b> <b><u>Secrétariat général pour les affaires régionales du Limousin.....</u></b>	<b><u>23</u></b>
2008-02-0144 - Délégation de signature accordée en matière réglementaire par Mme Evelyne Ratte, préfet de la région Limousin, préfet de la Haute-Vienne, à Mme Françoise Delaux, directeur régional des affaires sanitaires et sociales (AP du 4 février 2008). .....	23
2008-02-0145 - Délégation de signature accordée par Mme Evelyne Ratte, préfet de la région Limousin, préfet de la Haute-Vienne, à Mme Françoise Delaux, directeur régional des affaires sanitaires et sociales, en tant que responsable de budget opérationnel de programme régional (AP du 4 février 2008). .....	27
2008-02-0146 - Délégation de signature accordée par Mme Evelyne Ratte, préfet de la région Limousin, préfet de la Haute-Vienne, à Mme Françoise Delaux, directeur régional des affaires sanitaires et sociales, en tant que responsable d'unité opérationnelle (AP du 4 février 2008).....	28
<b><u>9</u></b> <b><u>Tribunal administratif de Limoges .....</u></b>	<b><u>29</u></b>
2008-02-0147 - Liste des personnes pouvant être choisies comme membres des jurys des concours et examens de recrutement de la fonction publique territoriale (décision du 6 février 2008). .....	29

---

Document certifié conforme, édité par la préfecture de la Corrèze

Directeur de la publication : Laurent Pellegrin, secrétaire général de la préfecture

conception et impression :  
bureau des moyens et de la logistique

dépôt légal : 1945 - n° ISSN : 0992-9444

## 1 Préfecture

### 1.1 Direction de la réglementation et des libertés publiques

#### 1.1.1 bureau de la réglementation et des élections

**2008-02-0123 - Agrément de « l'union fédérale des consommateurs Que Choisir Corrèze » en vue d'exercer l'action civile (AP du 30 janvier 2008).**

Le préfet de la Corrèze,  
.....

Arrête :

**Art. 1.** - « L'union fédérale des consommateurs Que Choisir Corrèze », dont le siège social est boulevard Marx Dormoy à Brive-la-Gaillarde, est agréée pour exercer l'action civile dans le cadre des dispositions du code de la consommation susvisé.

Cet agrément est accordé pour cinq années.

**Art. 2.** - « L'union fédérale des consommateurs Que Choisir Corrèze » devra rendre compte annuellement de son activité à la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de Tulle selon les modalités fixées par l'arrêté du 21 juin 1988.

Article d'exécution.

Tulle, le 30 janvier 2008

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Laurent Pellegrin

---

**2008-02-0124 - Habilitation funéraire de l'entreprise Goudenèche à Meymac (AP du 7 février 2008).**

Le préfet de la Corrèze,  
.....

Arrête :

**Art. 1.** - L'entreprise individuelle de pompes funèbres, exploitée par M. Clément Goudenèche, sise 22 grand rue - 19250 Meymac (établissement secondaire) est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des tentures extérieures des maisons funéraires ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

**Art. 2.** - Le numéro de l'habilitation est 08.19.249.

**Art. 3.** - La durée de validité de la présente habilitation expire le 06 février 2009.

Article d'exécution.

Tulle, le 7 février 2008

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Jean-Marie Wilhelm

---

**2008-02-0125 - Habilitation funéraire de l'entreprise Goudenèche à Corrèze (AP du 7 février 2008).**

Le préfet de la Corrèze,  
.....

Arrête :

**Art. 1.** - L'entreprise individuelle de pompes funèbres, exploitée par M. Clément Goudenèche, R.N. 89 Gare de Corrèze - 19800 Corrèze, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des tentures extérieures des maisons funéraires ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

**Art. 2.** - Le numéro de l'habilitation est 08.19.242.

**Art. 3.** - La durée de validité de la présente habilitation expire le 6 février 2014.

Article d'exécution.

Tulle, le 7 février 2008

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Jean-Marie Wilhelm

---

**2008-02-0126 - Implantation d'un système de vidéosurveillance au sein du tabac Presse Loto à Beynat (AP du 12 février 2008).**

Le préfet de la Corrèze,  
.....

Arrête :

**Art. 1.** - M. Vergne Frédéric, gérant le Tabac Presse Loto situé au bourg - 19190 Beynat - est autorisé à implanter le système de vidéosurveillance proposé dans le dossier à l'appui de sa demande du 25 janvier 2008, complétée le 30 janvier 2008.

**Art. 2.** - M. Vergne Frédéric est chargé du suivi et de l'exploitation du dispositif.

**Art. 3.** - L'ensemble des images est enregistré en mode numérique. La durée maximale de conservation des images est de quatre jours avant ré-enregistrement.

**Art. 4.** - Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

**Art. 5.** - Le public est informé du système de vidéosurveillance par des autocollants apposés sur la vitrine intérieure et extérieure du magasin.

**Art. 6.** - Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature.

Article d'exécution.

Tulle, le 12 février 2008

Philippe Galli

### 1.1.2 bureau de l'urbanisme et du cadre de vie

#### 2008-02-0127 - Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées pour études - projet d'aménagement du pont de la pierre à Tulle (AP du 6 février 2008).

Par arrêté du 6 février 2008 une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées pour études a été accordée au conseil général de la Corrèze. Elle concerne le projet suivant : projet d'aménagement du pont de la Pierre – R.D. n°940 et R.D. n°1120 à Tulle.

#### 2008-02-0152 - Liste des organismes agréés dans le département de la Corrèze pour délivrer des certificats de visite des meublés de tourisme (22 février 2008).

Liste des organismes agréés dans le département de la Corrèze pour délivrer les certificats de visite des meublés de tourisme

	Identification de l'organisme	Date de la convention
1	Association des gîtes de France et du tourisme vert de la Corrèze adresse : Immeuble consulaire – Tulle Est – B.P. 30 – 19001 Tulle cedex téléphone : 05 55 21 55 61 courriel : <a href="mailto:gites-de-france@chambagri.fr">gites-de-france@chambagri.fr</a>	28 janvier 2008
2	Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (U.D.O.T.S.I.) adresse : 10 avenue du Maréchal Leclerc – 19100 Brive-la-Gaillarde téléphone : 05 55 84 83 30 courriel : <a href="mailto:udotsi-19.brive@wanadoo.fr">udotsi-19.brive@wanadoo.fr</a>	28 janvier 2008
3	U.D.O.T.S.I. Clévacances Corrèze adresse : 10 avenue du Maréchal Leclerc – 19100 Brive-la-Gaillarde téléphone : 05 55 84 83 30 courriel : <a href="mailto:19@clevacances.com">19@clevacances.com</a>	28 janvier 2008
4	Association accueil paysan Limousin adresse : 2 avenue Foch – 87120 Eymoutiers téléphone : 05 55 69 33 21 courriel : <a href="mailto:limousin@accueil-paysan.com">limousin@accueil-paysan.com</a>	19 février 2008

## 1.2 Direction des actions de l'état et des affaires décentralisées

### 1.2.1 bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité

**2008-02-0128 - Composition du syndicat mixte du parc naturel régional de Millevaches (P.N.R.) par l'adhésion de la communauté de communes des Monédières (AP modificatif du 14 février 2008).**

Le préfet de la Corrèze,  
.....

Considérant que la communauté de communes des Monédières a approuvé la charte du P.N.R. par délibération du 8 juin 2007 et considérant que ses communes membres font parties du périmètre d'étude du P.N.R.,

Arrête :

**Art. 1.** - La communauté de communes des Monédières est autorisée à adhérer au syndicat mixte du parc naturel régional de Millevaches en Limousin à compter du 4 octobre 2007.

Le reste sans changement

**Art. 2.** - Un exemplaire de la délibération du comité syndical du 28 septembre 2007 restera annexée au présent arrêté.

Article d'exécution.

Tulle le 14 février 2008

Philippe Galli

---

**2008-02-0135 - Commission départementale d'équipement commercial - Extension d'un commerce de bricolage - jardinage "Bricomarché", R.D. 1089 à Egletons (avis du 18 février 2008).**

Réunie le 18 février 2008, la commission départementale d'équipement commercial de la Corrèze a accordé à la S.A.S. « C.I.O.B », représentée par M. Philippe Lefranc, son président, l'autorisation de procéder à l'extension de 1 718 m<sup>2</sup> de la surface de vente d'un commerce de bricolage – jardinerie, qui serait exploité zone sud, R.D. 1089, à Egletons, sous l'enseigne « Bricomarché ». La surface totale de vente, après extension, serait portée de 3 112 m<sup>2</sup> à 4 830 m<sup>2</sup>.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la mairie d'Egletons.

Un recours contre la décision de la commission départementale d'équipement commercial peut être exercé par deux membres de la commission, dont l'un doit être un élu, ou bien par le demandeur de l'autorisation, ou bien par le préfet.

Ce recours est formé auprès de la commission nationale d'équipement commercial (C.N.E.C.).

Lorsqu'il est exercé contre une décision explicite, le recours ne peut émaner que des personnes qui ont effectivement siégé à la réunion au cours de laquelle la décision a été prise.

Lorsqu'il est exercé contre une autorisation tacite, le recours doit être formé par les membres titulaires figurant dans l'arrêté composant la commission.

Le délai de recours de deux mois court :

- pour le demandeur, à compter de la date de notification de la décision de la C.D.E.C. ;
- pour le préfet et les membres de la commission, à compter de la date de réunion de la commission ou de la date à laquelle l'autorisation est réputée accordée. (articles L.752-17 et R.752-37 du code de commerce).

Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965, la juridiction administrative peut être saisie par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

---

**2008-02-0136 - Commission départementale d'équipement commercial - Création d'un ensemble commercial de 5 boutiques "Top Fouille", "Défimode", JérémY Chaussures", "Mlk Sports" et "Idées et Déco", lieu-dit "Les Combes" à Egletons (avis du 18 février 2008).**

Réunie le 18 février 2008, la commission départementale d'équipement commercial de la Corrèze a accordé à la S.A.R.L. « Vmont Promotion », représentée par M. Dominique Montel, cogérant de la société, l'autorisation de procéder à la création d'un ensemble commercial de 2 700 m<sup>2</sup> de surface totale de vente, regroupant les enseignes « Top Fouille », « Défimode », « JérémY Chaussures », « Mlk Sports » et « Idées & Déco ». Cet ensemble commercial serait exploité au lieu-dit « Les Combes », Zone sud, en bordure de la R.D. 1089, à Egletons.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la mairie d'Egletons.

Un recours contre la décision de la commission départementale d'équipement commercial peut être exercé par deux membres de la commission, dont l'un doit être un élu, ou bien par le demandeur de l'autorisation, ou bien par le préfet.

Ce recours est formé auprès de la commission nationale d'équipement commercial (C.N.E.C.).

Lorsqu'il est exercé contre une décision explicite, le recours ne peut émaner que des personnes qui ont effectivement siégé à la réunion au cours de laquelle la décision a été prise.

Lorsqu'il est exercé contre une autorisation tacite, le recours doit être formé par les membres titulaires figurant dans l'arrêté composant la commission.

Le délai de recours de deux mois court :

- pour le demandeur, à compter de la date de notification de la décision de la C.D.E.C. ;
- pour le préfet et les membres de la commission, à compter de la date de réunion de la commission ou de la date à laquelle l'autorisation est réputée accordée. (articles L.752-17 et R.752-37 du code de commerce).

Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965, la juridiction administrative peut être saisie par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

## 1.3 Service des ressources humaines et de la logistique

### 1.3.1 bureau des moyens et de la logistique

**2008-02-0139 - Délégation de signature à des personnels rattachés au secrétariat général de la préfecture (AP du 20 février 2008).**

Le préfet de la Corrèze,  
.....

Arrête :

**Art. 1.** - Délégation de signature est donnée, à compter de ce jour, à :

- M. Eric Calcei, attaché, chef de la mission « modernisation et appui au pilotage », contrôleur de gestion, à l'effet de signer les pièces et documents relevant de cette mission.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Calcei, attaché, chef de la mission « modernisation et appui au pilotage », la délégation dont il bénéficie sera exercée par Mme Sylvie Fraysse, secrétaire administratif de classe supérieure, adjointe au chef de la mission « modernisation et appui au pilotage ».

- M. Jean-Philippe Durante, attaché principal de préfecture, chef du service des ressources humaines et de la logistique, à l'effet de signer les pièces et documents relevant de ce service et notamment ceux relatifs aux procédures de passation des marchés publics, à l'exclusion des arrêtés et actes comportant décision.

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer dans la limite de 2 000 €, les commandes imputables sur l'unité opérationnelle 19, programme 108 : administration territoriale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

- M. François-Charles Gravier, attaché, chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Charles Gravier, attaché, chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale, la délégation dont il bénéficie sera exercée par Mme Patricia Cruz, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau.

- Mme Hélène Pierrard, attachée, chef du bureau des moyens et de la logistique, à l'effet de signer tous documents administratifs relevant des attributions du bureau des moyens et de la logistique ne comportant pas décision.

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer, dans la limite de 2 000 €, les commandes imputables sur l'unité opérationnelle 19, programme 108 : administration territoriale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

- M. Jean-Yves Bucheraud, chef du service intérieur, à l'effet de signer, dans la limite de 2 000 €, les commandes imputables sur l'unité opérationnelle 19, programme 108 : administration territoriale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Pierrard, attachée, chef du bureau des moyens et de la logistique, la délégation dont elle bénéficie sera exercée par Mme Sandrine Pebere, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau et M. Jean-Yves Bucheraud, chef du service intérieur, adjoint au chef de bureau.

- M. Didier Bouillaguet, maître d'hôtel, à l'effet de signer dans la limite de 500 €, les commandes imputables sur l'unité opérationnelle 19, programme 108 : administration territoriale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (résidence du préfet).

- M. Jean Berthillot, faisant fonction de chef du bureau des moyens de communication et de l'informatique, à l'effet de signer tous documents administratifs relevant des attributions du bureau des moyens de la communication et de l'informatique, ne comportant pas décision.

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer dans la limite de 2 000 €, les commandes imputables sur l'unité opérationnelle 19, programme 108 : administration territoriale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Berthillot, faisant fonction de chef du bureau des moyens de communication et de l'informatique, la délégation dont il bénéficie sera exercée par M. Jean-Pierre Bernardie, faisant fonction d'adjoint au chef de bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement des uns ou des autres, la délégation sera exercée par l'un ou l'autre des chefs de bureau présents.

**Art. 2.** - L'arrêté préfectoral du 7 septembre 2007 est abrogé.

Article d'exécution.

Tulle, le 20 février 2008

Philippe Galli

---

## 2 Direction départementale de la jeunesse et des sports

**2008-02-0141 - Agrément de l'association sportive "pétanque et jeu provençal du causse corrézien en pays de Brive (AP du 18 février 2008).**

Le préfet de la Corrèze,  
.....

Arrête :

**Art. 1.** - Est agréée sous le n° 19/08/468/S, pour la pratique sportive suivante : pétanque et jeu provençal, l'association « Pétanque et jeu provençal du causse corrézien en pays de Brive », déclarée à la sous-préfecture de Brive le 24 octobre 2005 sous le numéro 0191024018, parue au Journal officiel du 19 novembre 2005, dont le siège social est : 158 avenue Georges Pompidou – 19100 Brive-la-Gaillarde.

Article d'exécution.

Tulle, le 18 février 2008

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental de la jeunesse et des sports,

Laszlo Horvath

**2008-02-0142 - Agrément de l'association sportive "pétanque du Cyrano" à Brive (AP du 6 février 2008).**

Le préfet de la Corrèze,  
.....

Arrête :

**Art. 1.** - Est agréée sous le n° 19/08/467/S, pour la pratique sportive suivante : pétanque et jeu provençal, l'association « Pétanque de Cyrano », déclarée à la sous-préfecture de Brive le 10 mars 1966 sous le numéro 1022, parue au Journal officiel du 24 mars 1966, dont le siège social est : café Le Pub – 1 rue Armand Carrel – 19100 Brive-la-Gaillarde.

Article d'exécution.

Tulle, le 6 février 2008

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental de la jeunesse et des sports,

Laszlo Horvath

### **3 Direction départementale de l'agriculture et de la forêt**

#### **3.1 Service économie agricole et agro alimentaire**

##### **3.1.1 I.A.A., abattoirs, filière végétale, chasse**

**2008-02-0153 - Battues de destruction des animaux nuisibles en 2008 (AP du 14 février 2008).**

Le préfet de la Corrèze,  
.....

Arrête :

**Art. 1.** - Les battues communales décidées par les maires en application des dispositions du 9<sup>ème</sup> de l'article L.122-19 du code des communes sont organisées sous le contrôle et la responsabilité technique du lieutenant de louveterie territorialement compétent, conformément à l'article 5 de la loi du 9 juillet 1971 susvisée.

**Art. 2.** - Pour l'exécution des destructions collectives ordonnées par le préfet en application de l'article L.427.6 du C.E., et du 1er au 31 mars 2008, chaque lieutenant de louveterie est autorisé à organiser et effectuer, même par temps de neige, dix chasses ou battues aux renards et autres animaux classés nuisibles, sur chaque territoire cantonal de sa circonscription, dans les conditions suivantes :

- ⇒ le nombre de chasseurs et de traqueurs non armés sera fixé par le lieutenant de louveterie en fonction des circonstances locales et consigné en début de battue sur une liste dont il sera porteur ;
- ⇒ chaque participant armé devra être titulaire et porteur d'un permis de chasser valable ;
- ⇒ par convenance, les propriétaires et détenteurs du droit de chasse seront prévenus et invités à prendre part à l'opération ;

⇒ le lieutenant de louveterie préviendra au moins **48 heures** à l'avance de la date, de l'heure et du lieu du rendez-vous de la battue :

- ▶ Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt à Tulle ;
- ▶ le président de la fédération départementale des chasseurs de la Corrèze à Tulle ;
- ▶ le chef de la brigade de gendarmerie compétente ;
- ▶ le chef de la subdivision de Tulle de l'office national des forêts ;  
(si l'opération intéresse une forêt soumise au régime forestier).

Le lieutenant de louveterie dressera, conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 mars 1973 susvisé, un procès-verbal de chaque chasse ou battue, indiquant le nombre et l'espèce des animaux détruits ainsi que les incidents éventuellement survenus. Ces renseignements seront consignés dans un compte-rendu global qui devra être transmis avant le 20 avril 2008 à M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.

Les procès-verbaux relatant les infractions constatées seront adressés dans **les trois jours** au procureur de la République.

Article d'exécution.

Tulle, le 14 février 2008

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,  
L'adjoint délégué,

François-Xavier Céréza

---

#### **2008-02-0154 - Battues de destruction des animaux nuisibles en 2008 (AP du 14 février 2008).**

Le préfet de la Corrèze,  
.....

Arrête :

**Art. 1.** - Les battues communales décidées par les maires en application des dispositions du 9<sup>ème</sup> de l'article L.122-19 du code des communes sont organisées sous le contrôle et la responsabilité technique du lieutenant de louveterie territorialement compétent, conformément à l'article 5 de la loi du 9 juillet 1971 susvisée,

**Art. 2.** - Pour l'exécution des destructions collectives ordonnées par le préfet en application de l'article L.427.6 du C.E., et du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2008, chaque lieutenant de louveterie est autorisé à organiser et effectuer, même par temps de neige, dix chasses ou battues aux renards et autres animaux classés nuisibles, sur chaque territoire cantonal de sa circonscription, dans les conditions suivantes :

⇒ le nombre de chasseurs et de traqueurs non armés sera fixé par le lieutenant de louveterie en fonction des circonstances locales et consigné en début de battue sur une liste dont il sera porteur ;  
⇒ chaque participant armé devra être titulaire et porteur d'un permis de chasser valable ;  
⇒ par convenance, les propriétaires et détenteurs du droit de chasse seront prévenus et invités à prendre part à l'opération ;  
⇒ le lieutenant de louveterie préviendra au moins **48 heures** à l'avance de la date, de l'heure et du lieu du rendez-vous de la battue :

- ▶ le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt à Tulle ;
- ▶ le président de la fédération départementale des chasseurs de la Corrèze à Tulle ;
- ▶ le chef de la brigade de gendarmerie compétente ;
- ▶ le chef de la subdivision de Tulle de l'office national des forêts ;  
(si l'opération intéresse une forêt soumise au régime forestier).

Le lieutenant de louveterie dressera, conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 mars 1973 susvisé, un procès-verbal de chaque chasse ou battue, indiquant le nombre et l'espèce des animaux détruits ainsi que les incidents éventuellement survenus. Ces renseignements seront consignés dans un compte-rendu global qui devra être transmis avant le 20 avril 2008 à M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.

Les procès-verbaux relatant les infractions constatées seront adressés dans **les trois jours** au procureur de la république.

Article d'exécution.

Tulle, le 14 février 2008

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,  
L'adjoint délégué,

François-Xavier Céréza

## 4 Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

### 4.1 Tutelle des établissements

#### 4.1.1 Secteur médico-social

**2008-02-0150 - Dotation globale de financement pour le service de soins infirmiers à domicile d'Allasac-Donzenac année 2008 (AP du 22 janvier 2008).**

Le préfet de la Corrèze,  
.....

Considérant la dotation allouée au titre de 2007 pour l'ouverture du service à compter d'octobre 2007 ;

Considérant que dans l'attente des directives ministérielles et de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la dotation doit être fixée en année pleine pour l'exercice 2008 ;

Arrête :

N°FINESS 19 001134 6

**Art. 1.** - Pour l'exercice budgétaire 2008, le montant de la dotation globale de financement pour le service de soins infirmiers à domicile d'Allasac-Donzenac géré par l'E.H.P.A.D. d'Allasac est fixé à 177 591 €.

**Art. 2.** - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux – D.R.A.S.S. d'Aquitaine - espace Rodesse - 103 bis rue Belleville – B.P. 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

**Art. 3.** - Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'établissement ou au service concerné.

Article d'exécution.

Tulle, le 22 janvier 2008

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Laurent Pellegrin

---

**2008-02-0151 - Dotation globale de financement pour le service de soins infirmiers à domicile Tulle-campagne-nord (AP du 22 janvier 2008).**

Le préfet de la Corrèze,  
.....

Considérant la délibération du conseil municipal du 27 juin 2007 ;

Considérant la dotation allouée au titre de 2007 pour l'ouverture du service à compter d'octobre 2007 ;

Considérant que dans l'attente des directives ministérielles et de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la dotation doit être fixée en année pleine pour l'exercice 2008.

Arrête :

N°FINESS 19 001 135 3

**Art. 1.** - Pour l'exercice budgétaire 2008, le montant de la dotation globale de financement pour le service de soins infirmiers à domicile de Tulle-campagne-nord géré par l'instance de coordination gérontologique du canton de Tulle-campagne-nord est fixé à 172 256 €.

**Art. 2.** - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux – D.R.A.S.S. d'Aquitaine - espace Rodesse - 103 bis rue Belleville – B.P. 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

**Art. 3.** - Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'établissement ou au service concerné,

Article d'exécution.

Tulle, le 22 janvier 2008

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Laurent Pellegrin

#### 4.1.2 Secteur sanitaire

### 2008-02-0130 - Composition du conseil d'administration de l'hôpital local de Bort-les-Orgues (AP modificatif du 24 janvier 2008).

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation,  
.....

Arrête :

**Art. 1.** - Le conseil d'administration de l'hôpital local de Bort-les-Orgues est ainsi composé :

Représentants de la commune de rattachement :

- Mme Nathalie Delcouderc-Juillard, maire de Bort-les-Orgues, présidente ;
- Mme Moureu Claudette, conseillère municipale, domiciliée 12 hameau de Puy Morel 19110 Bort-les-Orgues ;
- Mme Lechat Odile, conseillère municipale, domiciliée 162 avenue de Ribeyrolles 19110 Bort-les-Orgues.

Représentants de deux communes du secteur sanitaire les plus représentées parmi les résidents :

- Mme Odette Gauthier, conseillère municipale, domiciliée « les baraques » 19110 Sarroux ;
- Mme Andrée Dubois, conseillère municipale de St-Julien-près-Bort, domiciliée « Lagrange » 19110 St-Julien-près-Bort.

Représentant du département :

- M. le Dr Jean-Pierre Dupont, président du conseil général - hôtel du département « Marbot » - 19000 Tulle.

Président et vice-président de la commission médicale d'établissement :

- M. le Dr Jean Jelwan, président, domicilié 698, avenue Gambetta 19110 Bort-les-Orgues ;
- M. le Dr Christian Claudel, vice-président, domicilié avenue Gambetta 19110 Bort-les-Orgues.

Représentants de la commission médicale d'établissement :

- M. le Dr Arnaud Rodde, domicilié rue de Paris 19110 Bort-les-Orgues.

Représentant de la commission du service de soins infirmiers :

- Mme Nathalie Barlot, I.D.E., domiciliée cité des plattes – le bois de Lempres - 15350 Champagnac.

Représentants des personnels titulaires de l'établissement :

- Mme Anne Louin, aide-soignante, domiciliée 4 rue Châteaubriand à 15200 Mauriac ;
- Mme Chantal Serre, aide-soignante, domiciliée 19 avenue St-Julien-les-Metz 19110 Bort-les-Orgues

Personnalités qualifiées :

- M. le Dr Jean-Jacques Roger, domicilié « Les trois chênes », route de Neuvic 19200 Ussel ;
- Mme Marie-Noëlle Lefort, domiciliée 196, rue de Paris – 19110 Bort-les-Orgues ;
- M. le Dr Jeanourniac, domicilié 222, boulevard voltaire 19110 Bort-les-Orgues.

Représentants des usagers :

- Mme Mireille Eymard, représentante du C.I.S.S., domiciliée 182 rue de Paris – 19110 Bort-les-Orgues ;

- Mme Françoise Suzanne, représentante de l'association « La ligue contre le cancer », le Marmontel – 19440 Chirac Bellevue ;
- M. Alain Ballay, représentant du C.I.S.S., domicilié le bourg 19110 Bort-les-Orgues.

Représentants des familles accueillies dans l'établissement, avec voix consultative :

- Mme Monique Persiani, représentante de l'U.D.A.F., domiciliée St-Thomas à Bort-les-Orgues ;
- M. Jean-Jacques Amathe, domicilié « la Bournerie » 19110 Monestiers-port-Dieu.

**Art. 2.** - Le mandat des membres désignés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales prend fin lors de chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois, ces membres continuent à siéger jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée.

**Art. 3.** - Le mandat des membres désignés par la commission médicale d'établissement (C.M.E.) et la commission des soins infirmiers prend fin en même temps que les fonctions au titre desquelles les intéressés ont été désignés.

**Art. 4.** - Le mandat des représentants du personnel expire lors de chaque renouvellement du comité technique d'établissement (C.T.E.).

**Art. 5.** - Le mandat des personnalités qualifiées et des représentants des usagers est fixé à 3 ans à compter du 18 juin 2006.

Article d'exécution.

Limoges, le 24 janvier 2008

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin,

Bernard Roehrich

---

**2008-02-0131 - Composition du conseil d'administration du centre hospitalier d'Ussel (AP modificatif du 24 janvier 2008).**

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation,  
.....

Arrête :

**Art. 1.** - Le conseil d'administration du centre hospitalier d'Ussel est ainsi composé :

Représentants de la commune de rattachement :

- M. Laurent Chastagnol, maire d'Ussel, président ;
- M. Georges Misty, domicilié 40, avenue du général Leclerc - 19220 Ussel ;
- M. Gérard Vachal, domicilié « le Moncourrier » - 19200 Ussel ;
- M. Alain Durand, domicilié 31, boulevard du docteur Goudenèche - 19200 Ussel.

Représentants de deux communes de la région les plus représentées parmi les résidents :

- Mme Annie Peyronneau, 2<sup>ème</sup> adjoint, domiciliée route de St-Angel – 19160 Neuvic ;
- Mme Simone Hostalery, conseiller municipal de Meymac, domiciliée 26, rue de Panazol - 19250 Meymac.

Représentant du département :

- M. Pierre Gathier, conseiller général, domicilié 21 rue de Mazet - 19200 Ussel.

Représentant de la région :

- Mlle Martine Leclerc, vice-présidente du conseil régional du Limousin, domiciliée 37, rue des fleurs de la St-Jean - 19200 Ussel.

Président et vice-président de la commission médicale d'établissement :

- M. le Dr Philippe Laporte, président, domicilié le bourg 19250 Combressol ;
- M. le Dr Alain Berenfeld, domicilié 13, rue du champ des oiseaux - 19200 Ussel

Représentants de la commission médicale d'établissement :

- M. le Dr Michel Milaire, praticien hospitalier, domicilié 7 rue du Peyrot 19200 Ussel ;
- M. le Dr Daniel Rouby, praticien hospitalier, domicilié 6 avenue du Theil 19200 Ussel.

Représentant de la commission du service de soins infirmiers :

- Mme Maryse Bach, cadre de santé, domiciliée à Marèges 19160 Liginiac.

Représentants des personnels titulaires de l'établissement :

- Mme Martine Farge, infirmière, domiciliée le bourg - 19200 St-Pardoux-le-Vieux ;
- Mlle Sylvie Barrier, infirmière, domiciliée Résidence la Sarsonne – 2, boulevard Léon Blum – 19200 Ussel ;
- Mme Marcelle Leroy, diététicienne, domiciliée 33 rue Calmette Guérin à Ussel.

Personnalités qualifiées :

- M. le Dr Henri Delfosse, domicilié rue des Acacias - 19160 Neuvic ;
- M. Thierry Durand, domicilié « Le Mas » - 19200 Mestes ;
- Mme Yvette Fournajoux, domiciliée 11, avenue Gambetta - 19200 Ussel.

Représentants des usagers :

- Mme Yvette Guigli, représentante de l'association « Alzheimer Corrèze », domiciliée 7, bis rue Denis Papin - 19200 Ussel ;
- Mme Marie-Pierre Liebard, représentante de l'association « la Ligue contre le cancer, domiciliée les rivières - 19190 Beaumont, ;
- M. Philippe Caignault, représentant le C.I.S.S. Limousin, domicilié 10 rue du Peyrot à Ussel.

Représentants des familles au sein de l'établissement :

- M. Jacques Tissier, domicilié 3 rue du Pré colombier à Ussel.

**Art. 2.** - Le mandat des membres désignés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales prend fin lors de chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois, ces membres continuent à siéger jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée.

**Art. 3.** - Le mandat des membres désignés par la commission médicale d'établissement (C.M.E.) et la commission des soins infirmiers prend fin en même temps que les fonctions au titre desquelles les intéressés ont été désignés.

**Art. 4.** - Le mandat des représentants du personnel expire lors de chaque renouvellement du comité technique d'établissement (C.T.E.).

**Art. 5.** - Le mandat des personnalités qualifiées et des représentants des usagers est fixé à 3 ans à compter du 18 juin 2006.

Article d'exécution.

Limoges, le 24 janvier 2008

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin,

Bernard Roehrich

---

**2008-02-0132 - Composition du conseil d'administration du centre hospitalier de Tulle (AP modificatif du 24 janvier 2008).**

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation,  
.....

Arrête :

**Art. 1.** - Le conseil d'administration du centre hospitalier de Tulle est ainsi composé :

Représentants de la commune de rattachement :

- M. François Hollande, député maire de Tulle, président ;
- Mme Janine Picard, conseillère municipale, domiciliée 70, côte de Poissac - 19000 Tulle ;
- M. Jean-Louis Wuyts, conseiller municipal, domicilié 8, place Emile Zola - 19000 Tulle ;
- M. Jean-Paul Dussourd, conseiller municipal, domicilié 28, quai Baluze - 19000 Tulle.

Représentants des deux communes de la région les plus représentées parmi les résidents :

- Mme Carole Nangeroni, conseillère municipale, domiciliée 13, rue Bombal – 19400 Argentat ;
- M. Patrick Pecresse, conseiller municipal, domicilié 49, boulevard du Puy Nègre – 19300 Egletons.

Représentant du département :

- M. le Dr Jean Champy, conseiller général, domicilié village de Miel -19190 Beynat.

Représentant de la région :

- Mlle Dominique Grador, conseillère régionale du Limousin, domiciliée 29 quai Gabriel Péri – 19000 Tulle.

Président et vice-président de la commission médicale d'établissement :

- M. le Dr Arnaud Collignon, président, domicilié "Poujol" 19150 - Chanac-les-Mines.

Représentants de la commission médicale d'établissement :

- M. le Dr Guillon, domicilié 11, rue Gondovald - 19100 Brive ;
- Mme le Dr Graval-Hugedee, domiciliée 10 rue Mémoire - 19000 Tulle ;
- M. le Dr Kabta, domicilié 2 rue du fournimar - 19000 Tulle.

Représentant de la commission du service de soins infirmiers :

- Mme Régine Francillout, infirmière médecine interne - centre hospitalier - 19000 Tulle.

Représentants des personnels titulaires de l'établissement :

- M. Jean-Claude Bassaler, maître ouvrier ;
- Mme Catherine Mons, aide soignante ;
- Mme Sylvie Derache, aide soignante.

Personnalités qualifiées :

- M. le Dr Daniel Gasparoux, domicilié 86, avenue Victor Hugo - 19000 Tulle ;
- Mme Françoise Hospital-Parrain, domiciliée 23, avenue Bastille - 19000 Tulle ;
- M. le Dr Jean-Marie Gigonet, domicilié 7, rue du général Delmas - 19000 Tulle.

Représentants des usagers :

- Mme Marie-Claude Carlat, domiciliée 17, rue Bombal - 19400 Argentat, représentante de l'union départementale des associations familiales ;
- Mme Claudine Saint Raymond, représentante du collectif inter-associatif de la santé du limousin, domiciliée Côte Rousse - 19400 Argentat ;
- Mme Christine Bontemps, représentante de l'association « La Ligue contre le cancer ».

Représentant des familles au sein de l'établissement :

- Mme Irène Mazounie, domiciliée 17 rue de Saquet - 19000 Tulle.

**Art. 2.** - Le mandat des membres désignés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales prend fin lors de chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois, ces membres continuent à siéger jusqu'à la désignation de leurs remplaçants.

**Art. 3.** - Le mandat des membres désignés par la commission médicale d'établissement (C.M.E.) et la commission des soins infirmiers prend fin en même temps que les fonctions au titre desquelles les intéressés ont été désignés.

**Art. 4.** - Le mandat des représentants du personnel expire lors de chaque renouvellement du comité technique d'établissement.

**Art. 5.** - Le mandat des personnalités qualifiées et des représentants des usagers est fixé à 3 ans à compter du 28 avril 2006.

Article d'exécution.

Limoges, le 24 janvier 2008

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin,

Bernard Roehrich

---

**2008-02-0137 - Recrutement d'un agent des services hospitaliers à l'E.H.P.A.D. de Lubersac (avis du 19 février 2008).**

Un poste d'agent des services hospitaliers qualifiés, à pourvoir par voie d'inscription sur une liste d'aptitude en application de l'article 13 du décret 89.241 du 18 avril 1989 modifié par le décret n°2004-118, article 7 du 6 février 2004, portant s tatuts particuliers des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière, est vacant à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Lubersac (Corrèze).

Pour être inscrit sur cette liste, aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée ; les candidats sont sélectionnés par une commission d'au moins trois membres, dont un au moins est extérieur à l'établissement, au terme d'un examen de dossiers, constitués d'une lettre de candidature et d'un curriculum vitae détaillé, et d'une audition publique des personnes dont le dossier a été retenu.

Les candidatures, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative des candidats doivent être adressées, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis au recueil des actes administratifs, à Mme la directrice par intérim – E.H.P.A.D. 19210 Lubersac.

**2008-02-0138 - Recrutement d'un ouvrier professionnel qualifié à l'E.H.P.A.D. de Beynat (avis du 19 février 2008).**

Un poste d'ouvrier professionnel qualifié est à pourvoir à l'E.H.P.A.D. de Beynat.

Peuvent faire acte de candidature les candidats titulaires :

- soit d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente ;
- soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités ;
- soit d'une équivalence délivrée par la convention instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et aux cadres d'emplois de la fonction publique hospitalière ;
- soit d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministère chargé de la santé.

Les candidatures et les justificatifs de services, de grades et d'échelon doivent être adressées, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, à M. le directeur par intérim de l'E.H.P.A.D. de Beynat dans un délai de 1 mois à compter de la date de publication du présent avis au recueil des actes administratifs.

---

## 5 Direction départementale des services vétérinaires

### 5.1 Santé et protection des animaux

**2008-02-0134 – Désignation de M. Gueric Troncy, vétérinaire au Lonzac, en qualité de vétérinaire sanitaire jusqu'au 31 décembre 2008 (AP du 13 février 2008).**

Le préfet de la Corrèze,  
.....

Arrête :

**Art. 1.** - Le mandat sanitaire est octroyé à M. Gueric Troncy, vétérinaire au Lonzac, jusqu'au 31 décembre 2008.

**Art. 2.** - M. Gueric Troncy s'engage à respecter les prescriptions relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'État et des opérations de police sanitaire.

Article d'exécution.

Tulle, le 13 février 2008

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice départementale des services vétérinaires,

Janique Bastok

**2008-02-0140 - Arrêté préfectoral désignant M. Jérôme Meynie, vétérinaire à Arnac-Pompadour, en qualité de vétérinaire sanitaire du département de la Corrèze (AP du 19 février 2008).**

Le préfet de la Corrèze,  
.....

Arrête :

**Art. 1.** - Le mandat sanitaire est octroyé pour une durée de un an à compter du 19 février 2008 au Dr Jérôme Meynie, vétérinaire à Arnac-Pompadour.

**Art. 2.** - Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, ce mandat sanitaire est ensuite renouvelable par périodes de 5 ans tacitement reconduites si le vétérinaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation.

**Art. 3.** - Le Dr Jérôme Meynie s'engage à respecter les prescriptions relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'Etat et des opérations de police sanitaire.

**Art. 4.** - Toute renonciation temporaire ou définitive du mandat sanitaire doit faire l'objet d'un préavis de 3 mois.

Article d'exécution.

Tulle, le 19 février 2008

Pour le préfet et par délégation,  
Pour la directrice départementale des services vétérinaires,  
Le chef du service chargé de la santé et de la protection des animaux

Dr Nicolas Calvagrac

---

**6 Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Limousin**

**2008-02-0143 - Liste des médiateurs appelés à être désignés pour un différend (AP du 12 février 2008).**

**Art. 1.** - La liste des médiateurs appelés à être désignés pour un différend régional, départemental ou local dans la région Limousin est composée comme suit :

- Mme Patricia Calvez, directrice du travail honoraire ;
- M. Ferdinand Carboni, directeur du travail honoraire ;
- Mme Françoise Delaux, directrice régionale des affaires sanitaires et sociales du Limousin ;
- M. Richard Doudet, avocat à la Cour ;
- Mme Aurore Jallgeas, juge départiteur – conseil de prud'hommes de Guéret ;
- M. Jean-Pierre Karaquillo, professeur agrégé des Facultés de Droit ;
- M. Jacques Leflaive, président de chambre - Cour d'appel de Limoges ;
- M. Paul Christian Roche, directeur adjoint du travail honoraire ;
- M. Alby Schmitt, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

**Art. 2.** - La liste des médiateurs est soumise à révision tous les trois ans. Elle peut être complétée à toute époque en cas de besoin.

**2008-02-0148 - Approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public de la "maison de l'emploi et de la formation du pays ouest Creusois" (AP du 15 janvier 2008).**

**Art. 1.** - La convention constitutive du groupement d'intérêt public "Maison de l'emploi et de la formation du pays ouest Creusois" signée le 4 juillet 2006 entre le préfet de la Creuse, la commune de la Souterraine, l'Assédic Limousin-Poitou-Charentes, l'A.N.P.E., la communauté de communes de Bénévent Grand-Bourg, la communauté de communes du pays Dunois, la communauté de communes du pays Sostranien, le conseil régional du Limousin et le conseil général de la Creuse est approuvée. Le texte de cette convention peut être consulté auprès du siège du groupement.

**Art. 2.** - Le groupement d'intérêt public "Maison de l'emploi et de la formation du pays ouest Creusois" a son siège place Joachim du Chalard – 23300 La Souterraine. Il a pour objet de contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi, d'exercer des actions en matière de prévision des besoins de main-d'œuvre et de reconversion des territoires, notamment en cas de restructurations, de participer également à l'accueil et à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés et à l'aide à la création d'entreprise.

**Art. 3.** - Le groupement d'intérêt public "Maison de l'emploi et de la formation du pays ouest Creusois" est constitué pour une durée de 4 ans.

**Art. 4.** - Sont membres du groupement d'intérêt public "Maison de l'emploi et de la formation du pays ouest Creusois", l'Etat représenté par le préfet de la Creuse, la commune de la Souterraine, l'Assédic Limousin-Poitou-Charentes, l'A.N.P.E., la communauté de communes de Bénévent Grand-Bourg, la communauté de communes du pays Dunois, la communauté de communes du pays Sostranien, le conseil régional du Limousin et le conseil général de la Creuse.

---

## **7 Hôpital intercommunal du Haut-Limousin**

**2008-02-0155 - Avis de concours externe sur titres d'infirmier diplômé d'Etat (avis du 23 février 2008).**

Un concours externe sur titre est ouvert à l'hôpital intercommunal du Haut-Limousin en vue de pourvoir 3 postes d'infirmiers diplômés d'Etat.

Peuvent être admis à concourir les personnes remplissant les conditions suivantes : être âgé de 45 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et être titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier.

Les demandes d'admission à concourir doivent parvenir dans un délai de 1 mois à compter de la date de publication du présent avis.

Les pièces constitutives du dossier de candidature sont les suivantes :

- lettre de candidature et curriculum vitae ;
- diplômes ;
- pièces justificatives de l'état civil et de la nationalité.

Les candidatures doivent être adressées à Mme la directrice des ressources humaines – hôpital intercommunal du Haut-Limousin – site Le Dorat – 9 avenue François de la Josnière – 87210 Le Dorat.

## 8 Secrétariat général pour les affaires régionales du Limousin

**2008-02-0144 - Délégation de signature accordée en matière réglementaire par Mme Evelyne Ratte, préfet de la région Limousin, préfet de la Haute-Vienne, à Mme Françoise Delaux, directeur régional des affaires sanitaires et sociales (AP du 4 février 2008).**

**Art. 1.** - Délégation de signature est donnée à Mme Françoise Delaux, directrice régionale des affaires sanitaires et sociales du Limousin, à l'effet de signer les décisions suivantes :

### I - GESTION DU PERSONNEL :

#### 1.1 - Personnels des corps des catégories A et B

Toutes décisions prises en application du décret n°92.737 du 27 juillet 1992 et de l'arrêté du 27 juillet 1992 susvisé.

#### 1.2 - Personnel des corps communs des catégories C et D

Toutes décisions prises en application du décret n°92.738 du 27 juillet 1992 et de l'arrêté du 27 juillet 1992 susvisé.

#### 1.3 - A l'ensemble du personnel

- attribution de l'indemnité d'éloignement allouée en application du décret n° 53.1266 du 22 décembre 1953 aux fonctionnaires de l'Etat domiciliés dans un département d'outre-mer qui reçoivent une affectation en métropole ;
- autorisation donnée aux fonctionnaires et agents de l'Etat qui utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service en vertu des dispositions du décret n°90.437 du 28 mai 1990 (articles 29 à 35) ;
- attribution à certains fonctionnaires, appartenant au groupe I, des indemnités forfaitaires pour frais de déplacement à l'intérieur de la commune de résidence prévues à l'article 28 du décret n°90.437 du 28 mai 1990 ;
- attribution des indemnités allouées à l'occasion d'un changement de résidence en application des dispositions du titre III, article 17, du décret n° 90.437 du 28 mai 1990 ;
- attribution des indemnités de stages allouées en application des dispositions du titre III, articles 13 à 26, du décret 90.437 du 28 mai 1990 ;
- attribution individuelle aux agents du corps de l'inspection de la direction régionale participant aux travaux des comités d'examen des comptes des organismes de sécurité sociale, de l'indemnité spéciale prévue par le décret n°72.57 du 19 janvier 1972 ;
- octroi de congés bonifiés accordés en application du décret n° 78.399 du 20 mars 1978 modifié par le décret n° 85.257 du 19 février 1985 aux fonctionnaires de l'Etat originaires des départements d'outre-mer en service en métropole ;
- octroi du capital-décès revenant aux ayants droit d'un fonctionnaire décédé attribué en application du décret n°47-2045 du 20 octobre 1947 modifié.

### II - PROFESSIONS MEDICALES ET PHARMACEUTIQUES :

#### 1 - Gestion du statut des internes et résidents en médecine

- agrément des services en application de l'arrêté du 22 septembre 2004 relatif aux missions, à la composition, à la désignation des membres et au fonctionnement de la commission de subdivision ;
- nomination et renouvellement des membres de la commission de subdivision en application de l'arrêté du 22 septembre 2004 relatif aux missions, à la composition, à la désignation des membres et au fonctionnement de la commission de subdivision ;
- répartition des stages agréés offerts chaque semestre au choix des internes en application de l'arrêté du 22 septembre 2004 relatif à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales ;

- décision d'affectation et de rattachement des internes et résidents en médecine en application du décret n°88.321 du 7 avril 1988 modifié ;
- agrément des services, organismes ou laboratoires pour les formations pratiques de troisième cycle des études médicales et répartition des postes d'internes en application du décret n°2004-67 du 16 janvier 2004 ;
- nomination et renouvellement des membres de la commission de subdivision en application de l'arrêté du 14 octobre 1988.

2 - Gestion du statut des praticiens hospitaliers à temps plein et des praticiens des hôpitaux à temps partiel

- nomination et reclassement, détachement, disponibilité et cessation de fonctions des praticiens des hôpitaux à temps partiel en application du décret n°85-384 du 29 mars 1985 modifié.

### III - PROFESSIONS PARAMEDICALES :

- diplôme d'Etat infirmier (ère), en application de l'arrêté du 30 mars 1992 modifié ;
- diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, en application de l'arrêté du 5 septembre 1989 modifié ;
- diplôme de cadre de santé, en application de l'arrêté du 18 août 1995 ;
- diplôme d'Etat d'infirmier (ère) anesthésiste, en application de l'arrêté du 30 août 1988 modifié ;
- diplôme d'Etat d'infirmier (ère) de bloc opératoire, en application de l'arrêté du 13 septembre 1988 modifié ;
- diplôme d'Etat d'ambulancier en application de l'arrêté du 21 mars 1989 modifié ;
- examen d'admission en école d'infirmier (ère) de bloc opératoire, en application de l'arrêté du 13 septembre 1988 modifié ;
- examen d'admission en centre de formation d'ambulancier, en application de l'arrêté du 21 mars 1989 modifié ;
- concours d'admission en école d'infirmiers (ères), en application de l'arrêté du 23 mars 1992 modifié ;
- concours d'admission en école de masso-kinésithérapie, en application de l'arrêté du 23 décembre 1987 ;
- concours pour l'accès à l'emploi de moniteur ou monitrice d'école de sages-femmes, en application de l'arrêté du 22 août 1985 ;
- commission de validation des acquis pour l'entrée en écoles d'infirmières, en application de l'arrêté du 23 mars 1992 ;
- examen d'entrée en école préparant au diplôme d'Etat d'anesthésiste, en application de l'arrêté du 30 août 1988 modifié ;
- conseils techniques et de discipline (écoles d'infirmier (ère) anesthésiste, cadres de santé infirmier, infirmier (ère) de bloc opératoire) ;
- carte professionnelle d'ambulancier en application de la lettre ministérielle du 1<sup>er</sup> avril 1987 DGS/3E/347 ;
- concours de psychologue, en application du décret n°91.129 du 31 janvier 1991 modifié ;
- arrêtés de constitution des conseils pédagogiques et de discipline des instituts de formation en soins infirmiers (I.F.S.I.) et institut de formation en masso-kinésithérapie (I.F.M.K.) conformément à l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- délivrance de l'attestation d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture aux ressortissants d'un Etat membre de la C.E.E. ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, conformément au décret n°94.626 du 26 juillet 1994 ;
- autorisation d'exercice de la profession d'infirmier par les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen titulaire d'un diplôme d'infirmier ne figurant pas sur l'arrêté du 16 juillet 1980 visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes d'infirmier responsable en soins généraux, conformément au décret n°2000-341 du 13 avril 2002 ;
- attribution du diplôme d'Etat d'infirmier aux infirmiers de secteur psychiatrique en application du décret n°99-1147 du 29 décembre 1999 relatif à l'application de l'article L-4311-5 du code de la santé publique.

## IV - PROFESSIONS SOCIALES :

## 1 - Examen, concours, formation

- certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique, en application de l'arrêté du 30 avril 1992 ;
- examen de niveau conjoint permettant l'accès soit à l'examen d'entrée en école de service social, soit à l'examen d'entrée en école d'éducateurs (éducateurs spécialisés), soit à l'examen d'entrée à l'école d'éducateurs de jeunes enfants, en application de l'arrêté du 7 mars 1986 relatif aux conditions d'admission dans les établissements de formation au diplôme d'Etat d'assistant de service social, de l'arrêté du 6 juillet 1990 fixant les modalités de sélection et de formation des éducateurs spécialisés, de l'arrêté du 20 mars 1993 fixant les modalités de sélection et de formation des éducateurs de jeunes enfants ;
- diplôme d'Etat d'assistant de service social, en application de l'arrêté du 16 mai 1980 modifié ;
- diplôme supérieur en travail social, en application de l'arrêté du 12 mars 1998 ;
- dérogation pour l'accès en cycle de formation du diplôme supérieur en travail social, en application de l'arrêté du 14 novembre 1978 ;
- diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation, en application du décret n°88.690 du 9 mai 1988 ;
- certificat national de compétence aux fonctions de délégué à la tutelle aux prestations sociales, en application des arrêtés du 30 juillet 1976 et du 16 septembre 1976 ;
- diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale, en application du décret du 26 mars 2002 ;
- attribution des bourses d'études pour la préparation des différents diplômes d'Etat de travail social, en application de la circulaire n°23 du 19 avril 1985 ;
- diplôme de technicienne de l'intervention sociale et familiale, en application du décret du 9 septembre 1999 et de l'arrêté du 23 septembre 1999 ;
- diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, en application de l'arrêté du 20 mars 1993 modifié ;
- concours interne pour le recrutement de cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière, en application de l'arrêté modifié du 27 juillet 1993 ;
- formateurs de terrain intervenant dans le cadre de certaines formations préparant à des certificats ou diplômes d'Etat en travail social, en application de l'arrêté du 22 décembre 1998.

## 2 - Budgets et subventions des centres de formation de travailleurs sociaux

- approbation du budget et arrêt des comptes administratifs du centre régional d'études et d'actions pour les handicaps et inadaptations, en application de l'arrêté du 16 décembre 1968 ;
- approbation du budget et arrêt des comptes administratifs de l'institut d'économie sociale familiale, en application de la loi n°75.535 du 30 juin 1975 ;
- approbation du budget et arrêt des comptes administratifs de l'institut régional de formation d'éducateurs, en application de la loi n°75.535 du 30 juin 1975 ;
- approbation du budget et arrêt des comptes administratifs de l'école de service social, en application de la loi n°75.535 du 30 juin 1975 ;
- répartition de la subvention concernant les centres de formation des travailleurs sociaux, en application de la loi n°75.535 du 30 juin 1975 ;
- attribution de la subvention et des acomptes éventuels au C.R.E.A.H.I. et aux centres de formation des travailleurs sociaux, en application de la loi n°75.535 du 30 juin 1975 ;
- attribution de crédits aux chantiers de jeunes bénévoles, en application de la lettre ministérielle n° 83.06/B du 13 janvier 1983 portant programmation des chantiers de jeunes, de la circulaire n° 80 du 27 avril 1987 portant déconcentration des crédits d'action sociale affectés aux chantiers de jeunes volontaires ;
- attribution de la subvention concernant la CORERPA.

## 3 - Agrément des personnels

- agrément des directeurs de centres de formation et d'enseignement ;
- agrément des cadres socio-éducatifs en application de l'arrêté modifié du 27 juillet 1993 ;
- agrément des éducateurs de jeunes enfants classe exceptionnelle en application de l'arrêté du 27 juillet 1993.

## V - CONTRÔLE DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE, DES MUTUELLES ET CONTENTIEUX

- autorisation des délégués du directeur ou de leurs adjoints, à assumer les fonctions d'agent comptable ou de délégué de l'agent comptable conformément à l'article D.253.5 du code de la sécurité sociale ;
- autorisation du titulaire d'un poste comptable d'un organisme à remplir, dans les locaux de cet organisme, les fonctions de caissier, de trésorier ou de comptable d'une institution non soumise au contrôle du préfet de région conformément à l'article D.253.10 du code de la sécurité sociale ;
- approbation des statuts et des règlements intérieurs (initiaux et modifiés) des organismes de sécurité sociale visés aux articles L.281-4, L.281-6, R.183-20, R.213-5, R.611-30, L.633-8 et R.633-11 du code de la sécurité sociale ;
- annulation ou suspension, dans le cadre des dispositions du code de la sécurité sociale, notamment les articles L.151-1, R.151-1, R.151-2, R.151-3, D.281-1, R.611-108, R.611-109, R.611-110, R.611-114, R.633-56, des décisions des conseils d'administration et des directeurs des organismes de sécurité sociale à compétence régionale et locale visés à l'article R.111-1, 1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>, lorsqu'elles sont contraires à la loi ou lorsqu'elles paraissent de nature à compromettre l'équilibre financier des risques ;
- approbation des budgets des oeuvres des organismes de sécurité sociale dans le cadre des dispositions des articles L. et R.153-2, R.153-3 et 153-7 du code de la sécurité sociale ;
- agrément ou refus d'agrément des agents de direction des organismes de sécurité sociale dans le cadre des articles R.123-48 et 49 du code de la sécurité sociale ;
- nomination et remplacement des administrateurs des organismes de sécurité sociale en application de l'article D.231-4 du code de la sécurité sociale ;
- établissement d'office des budgets des organismes de sécurité sociale dans les cas fixés par l'article L.153-4 du code de la sécurité sociale ;
- inscription d'office aux budgets des organismes de sécurité sociale et conformément à l'article L.153-5 du code de la sécurité sociale, des crédits suffisants pour le paiement des dépenses obligatoires que lesdits organismes auraient omis ou refusé d'inscrire ;
- en cas de carence du conseil d'administration ou du directeur des organismes de sécurité sociale, prendre la décision au lieu et place du conseil d'administration ou du directeur, d'ordonner l'exécution d'une dépense ou le recouvrement d'une recette, lorsque la dépense ou la recette a un caractère obligatoire en vertu d'une disposition législative ou réglementaire ou d'une décision de justice, conformément aux articles L.281-2 et R.281-1, R.614-2 et R.623-19 du code de la sécurité sociale ;
- approbation pour les organismes de recouvrement du régime général, des remises intégrales des majorations de retard, en application de l'article R.243-20 du code de la sécurité sociale ;
- approbation pour les organismes des régimes autonomes d'assurance vieillesse et invalidité décès des professions industrielles et commerciales et des professions artisanales, des remises intégrales de majorations de retard, en application de l'article D.633-15 du même code ;
- décision de statuer sur les comptes annuels des caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale du personnel des industries électriques et gazières ;
- agrément, refus d'agrément, retrait d'agrément des mutuelles et unions en application des dispositions du IV de l'article 5 de l'ordonnance n° 2001-350 du 19 avril 2001, relative au code de la mutualité, et des articles L.211-7 à L.211-10 et R.211-7 dudit code ;
- approbation du transfert de tout ou partie du portefeuille d'opérations des mutuelles, unions ainsi que de leurs succursales à une ou plusieurs autres mutuelles ou unions, à une ou plusieurs institutions de prévoyance ou à une ou plusieurs entreprises d'assurances, en application des articles L.212-11 et R.212-60 du code de la mutualité ;
- approbation des opérations de fusion ou de scission de mutuelles ou unions, lorsqu'elles comportent des transferts de portefeuille d'opérations, en application des articles L.212-12 du code de la mutualité ;
- opposition à la fusion ou à la scission de mutuelles ou unions, ne comportant pas de transfert de portefeuille d'opérations, dans les conditions prévues aux articles L.212-13 et R.212-64 du code de la mutualité ;
- contrôle des mutuelles ou unions, en application de l'article L.510-2 du code de la mutualité ;
- présentation des conclusions devant les juridictions appelées à connaître des différends opposant les agents des organismes de sécurité sociale à leurs employeurs, en application de l'article R.123-3 du code de la sécurité sociale ;
- présentation des observations écrites ou verbales devant les tribunaux des affaires de sécurité sociale, en application de l'article R.142-20 du code de la sécurité sociale.

## VI - ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

- agrément des centres de santé délivré conformément à l'article D.765-1 du code de la santé publique ;
- organisation, gestion et suivi de la conférence régionale de santé prévue par l'ordonnance n°96.345 du 24 avril 1996 et le décret du 17 avril 1997.

## VII - CONTRÔLE DES PHARMACIES

- actions en référé devant le président du tribunal de grande instance en application des articles 808 et 809 du nouveau code de procédure civile lorsque les délits d'exercice illégal de la pharmacie sont incontestablement établis et lorsque les responsables de la vente illicite de produits relevant du monopole pharmaceutique refusent de les retirer du marché ;
- délivrance de l'autorisation pour les psychotropes à des fins d'enseignement et de recherche mentionnée à l'article R.5185 du code de la santé publique.

## VIII - SECTEUR MEDICO-SOCIAL

- conventions et décisions annuelles portant décision d'agrément de subvention (section IV du budget de la C.N.S.A.).

**Art. 2.** - Délégation de signature est donnée à Mme Françoise Delaux, directrice régionale des affaires sanitaires et sociales du Limousin, à l'effet de signer les copies conformes des arrêtés préfectoraux relevant de son domaine d'intervention, les courriers constatant le caractère complet des dossiers de demande de subvention pour des projets d'investissement relevant de son secteur de compétence, en informant les demandeurs ou réclamant des pièces manquantes.

Sont toutefois exclues de cette délégation, les correspondances destinées aux préfets des départements (sauf les courriers ayant un caractère strictement technique et strictement départemental), aux administrations centrales, aux parlementaires, au président du conseil régional, aux présidents des conseils généraux ou aux demandeurs de subventions publiques, ainsi que les correspondances relatives à l'application des contrat de plan et contrat de projets entre l'État et la région.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Delaux, la délégation de signature qui lui est conférée ci-dessus sera exercée par M. Jean-Marcel Bertrand, directeur-adjoint, ou, à défaut, Mme Françoise Roby-Verbié, inspecteur hors classe, M. Jean-Pierre Ferrand, inspecteur hors classe, Mme Lise-Marie Luneau, inspecteur principal, M. Jean Schweyer, inspecteur principal et M. Pierre Sozeau, inspecteur principal.

**Art. 4.** - L'arrêté préfectoral du n°07-371 du 30 juillet 2007 est abrogé.

---

**2008-02-0145 - Délégation de signature accordée par Mme Evelyne Ratte, préfet de la région Limousin, préfet de la Haute-Vienne, à Mme Françoise Delaux, directeur régional des affaires sanitaires et sociales, en tant que responsable de budget opérationnel de programme régional (AP du 4 février 2008).**

**Art. 1.** - L'arrêté préfectoral n° 07-374 du 30 juillet 2007 est remplacé par les dispositions suivantes :

Délégation de signature est donnée à Mme Françoise Delaux, directeur régional des affaires sanitaires et sociales du Limousin, en tant que responsable de budget opérationnel de programme régional (R.B.O.P.), à l'effet de :

- recevoir les crédits des programmes énumérés ci-après

Mission	Programme	Titre
Solidarité, insertion et égalité des chances	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales programme n°124	Titres II, III, V et VI
Santé	Santé publique et prévention programme 204	Titres III et VI
Sécurité sanitaire	Veille et sécurité sanitaires programme 228	Titres III, V et VI
Solidarité, insertion et égalité des chances	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables programme n°177	Titre VI
Solidarité, insertion et égalité des chances	Handicap et dépendance programme n°157	Titres V et VI
Solidarité, insertion et égalité des chances	Actions en faveur des familles vulnérables programme n°106	Titre VI
Immigration, asile et intégration	Immigration et asile programme n°303	Titre VI

- répartir les crédits entre les services régionaux ou départementaux chargés de l'exécution financière dont la liste est reprise en annexe ;

- procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre ces services ou entre actions ou sous-actions de ces programmes, après consultation du pré-C.A.R. et/ou du C.A.R.

**Art. 2.** - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2007 demeurent inchangées.

**2008-02-0146 - Délégation de signature accordée par Mme Evelyne Ratte, préfet de la région Limousin, préfet de la Haute-Vienne, à Mme Françoise Delaux, directeur régional des affaires sanitaires et sociales, en tant que responsable d'unité opérationnelle (AP du 4 février 2008).**

**Art. 1.** - L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 07-390 du 30 juillet 2007 est remplacé par les dispositions suivantes :

Délégation de signature est donnée à Mme Françoise Delaux, directeur régional des affaires sanitaires et sociales du Limousin, en tant que responsable d'unité opérationnelle (R.U.O.), à l'effet de signer au nom du préfet de la région Limousin, sous réserve des dispositions de l'article 2, tous actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les B.O.P. suivants :

- B.O.P. régionaux

Mission	Programme	Titre
Solidarité, insertion et égalité des chances	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales programme n°124	Titres II et III
Santé	Santé publique et prévention programme 204	Titres III et VI
Sécurité sanitaire	Veille et sécurité sanitaires programme 228	Titre III et VI
Solidarité, insertion et égalité des chances	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	Titre V et VI

	programme n°177	
Solidarité, insertion et égalité des chances	Handicap et dépendance programme n°157	Titres V et VI
Immigration, asile et intégration	Immigration et asile programme n°303	Titre VI

- B.O.P. centraux

Mission	Programme	Titre
Santé	Drogue et toxicomanie programme n°136	Titres III et VI
Santé	Offre de soins et qualité du système de soins programme n°171	Titres III et VI
Solidarité, insertion et égalité des chances	Egalité entre les hommes et les femmes Programme n°137	Titre II

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

**Art. 2.** - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2007 demeurent inchangées.

## 9 Tribunal administratif de Limoges

**2008-02-0147 - Liste des personnes pouvant être choisies comme membres des jurys des concours et examens de recrutement de la fonction publique territoriale (décision du 6 février 2008).**

**Art. 1.** - La liste dressée par le tribunal administratif de Limoges, pour l'année 2008, et pour son ressort territorial comprenant les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze et de l'Indre, relatif aux personnes pouvant être choisies comme membres des jurys des concours et examens de recrutement de la fonction publique territoriale est arrêtée comme suit :

1) MEMBRES RESIDANT DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUT E-VIENNE :

- Mme Pierrette Arnaud  
Maître de conférence à la faculté de sciences humaines de Limoges  
Les Fromentaux - La Valette - 87380 La Porcherie
- Mme Brigitte Astier  
Inspecteur de la jeunesse, des sports et des loisirs  
C.R.E.P.S. du Limousin - Site de Chéops  
55, rue de l'ancienne école normale d'instituteurs - 87009 Limoges cedex
- Mme Marie-Françoise Bardet  
Directeur territorial  
Direction de l'action culturelle - mairie - 87031 Limoges cedex

- M. Maurice Barry

Chef du parc D.D.E., retraité  
16, rue Montplaisir - 87100 Limoges

- Mme Nicole Billot  
Professeur agrégée de lettres  
33, avenue du Midi - 87000 Limoges

- M. Armand Benoiton  
Retraité de l'éducation nationale  
Le Bourg - 87300 Berneuil

- M. Claude Boissou  
Conseiller technique au service informatique  
Mairie - 87031 Limoges cedex

- M. Hubert Bonnefond  
Directeur des centres culturels municipaux de Limoges  
Mairie - 87031 Limoges cedex

- M. Jean-Paul Bonnet  
Secrétaire général adjoint, retraité  
30, rue du Gué de Verthamont - 87100 Limoges

- Mme Sylvie Bourandy  
Avocat  
12, Place d'Aine - 87000 Limoges

- M. Jean-Yves Bournazeaud  
Adjoint au maire  
Mairie - 87220 Feytiat

- M. Jean-Paul Bouzonie  
Conseiller d'éducation populaire et jeunesse  
Direction régionale et départementale jeunesse et sports  
45, rue Turgot - 87000 Limoges

- M. Philippe Cardot  
Dr en pharmacie  
Professeur à la faculté de pharmacie de Limoges  
2, rue du Dr Marcland - 87025 Limoges cedex

- Mme Sylvie Chaminade  
Documentaliste  
24, rue Henri Bataille - 87000 Limoges

- Mme Marie-Dominique Chantre  
Directrice du centre d'information et d'orientation Limoges II  
Le Carré Jourdan - 13 cours Jourdan - 87000 Limoges

- Mme Nadine Charissoux  
Médecin territorial - Direction environnement santé  
Mairie - 87031 Limoges cedex

- Mme Laurence Charliac  
Enseignante à l'I.E.S.F.  
107, avenue Baudin - 87000 Limoges

- Mlle Jézabel Chauchef

Assistante parlementaire  
11 Rue Neuve des Carmes - 87000 Limoges

- M. Guy Chauveau  
Coordonnateur pédagogique  
Lycée professionnel Antoine de St-Exupéry  
Route du Palais - 87000 Limoges

- M. Jean-Jacques Chauvière  
Ingénieur en chef de 1<sup>ère</sup> catégorie, retraité  
34, rue du 19 mars 1962 - 87100 Limoges

- Mme Marie-Jeanne Clais  
Enseignante à l'I.E.S.F.  
La Garde - 87270 Couzeix

- Mme Annick Combrouze  
Diététicienne D.D.A.S.S.  
24, rue Donzelot - 87000 Limoges

- Mme Colette Combrouze  
Directrice d'école honoraire  
37, rue des Tuilières - 87100 Limoges

- M. Claude Couquet  
Dr vétérinaire  
Directeur du laboratoire départemental de la Haute-Vienne  
Avenue du Pr Joseph de Léobardy - 87000 Limoges

- Mme Annette Daguet  
Directrice de crèche  
Mairie - 87031 Limoges cedex

- M. Fabrice Daumas  
Conseiller d'éducation populaire et jeunesse  
Direction régionale et départementale jeunesse et sports  
45, rue Turgot - 87000 Limoges

- Mme Joëlle Deluche  
Professeur de lettres  
39, rue Cruveilhier - 87100 Limoges

- Mme Chantal Devaine  
Enseignante en secteur médico-social, retraitée  
236, rue Armand Dutreix - 87000 Limoges

- M. René Dom  
Directeur du C.R.E.F.A. - B.T.P. Limousin  
Le Moulin Rabaud - 87053 Limoges

- Mme Muriel Dominguez-Drapier  
Enseignante à l'I.E.S.F.  
Etang Valade - 87800 St-Hilaire-les-Places

- M. Douada  
Conseiller d'animation sportive D.R.D.J.S.  
45, rue Turgot - 87036 Limoges cedex

- M. Gilles Dreyfuss

Professeur à la faculté de pharmacie de Limoges  
2, rue du Dr Marcland - 87025 Limoges cedex

- M. Jean-Pierre Drieux  
Enseignant  
Maire d'Arnac-la-Poste  
Mairie - 87160 Arnac-la-Poste

- M. Jean-Michel Dubrasquet  
Directeur adjoint de Chéops  
55, rue de l'ancienne école normale d'instituteurs - 87000 Limoges

- M. Charles Dudognon  
Directeur de formation permanente  
Centre de droit et d'économie du sport  
Hôtel de Burgy - 13, rue de Genève - 87000 Limoges

- Mme Béatrice Dufour  
Enseignante en anglais  
Chateaufort - 87400 Sauviat-sur-Vige

- M. Romain Dumas  
Dr en Droit  
65 avenue Baudin - 87000 Limoges

- M. Gérard Dumont  
Inspecteur départemental de santé – D.D.A.S.S.  
44, cours Gay-Lussac – 87031 Limoges cedex

- Mme Jacqueline Dupuis  
Formatrice en français et mathématiques  
8, rue Clémenceau Poulouzat - 87920 Condat-sur-Vienne

- M. François Fabre  
Directeur général des services  
Mairie - 87270 Couzeix

- M. Nicolas Fontarensky  
Directeur de l'enfance et de la jeunesse  
Mairie - 87031 Limoges cedex

- Mme Catherine Formet-Jourde  
Documentaliste  
16 Rue de l'Observatoire - 87000 Limoges

- M. Serge Fuentes  
Ingénieur en chef hors-classe  
Direction de l'eau, de la propreté et de l'assainissement  
Mairie - 87031 Limoges cedex

- M. Paul Fulminet  
Chef d'exploitation du parc de matériel D.D.E.  
3, rue Panhard-Levassor - 87060 Limoges cedex

- M. Ricet Gallet  
Formateur en français  
La Ribière - 87800 St-Priest-Ligoure

- M. Roger Garoux

Faculté de médecine  
1 rue Jean Dorat - 87100 Limoges

- M. Patrice Granger-Deguy  
Technicien supérieur territorial  
Allée du Moulin à Tan - 87260 St-Paul
- M. Pascal Hamelin  
Ingénieur en chef - D.I.M.A.P.
- Mme Marie-Claude Hecq-Delhayé  
Enseignante  
Lycée d'enseignement général et technologique agricole des Vaseix  
87430 Verneuil-sur-Vienne
- M. Guy Jouannin  
Directeur territorial  
Direction de la vie scolaire  
Mairie - 87031 Limoges cedex
- M. Philippe Justinien  
Contrôleur principal  
Conseil général de la Haute-Vienne - DAD/SEGER  
10, rue du Petit Tour - 87000 Limoges
- M. Armand Labarre  
Directeur de la fédération compagnonnique des métiers du bâtiment  
5, rue de la Règle - BP 357 - 87009 Limoges
- M. Jean-François Lacouche  
Directeur territorial - Direction des sports  
Mairie - 87031 Limoges cedex
- M. Jean-Marie Lacour  
Administrateur territorial hors-classe, retraité  
51, Chemin des Contamines - 87480 St-Priest-Taurion
- M. Christian Lasvergnas  
Conseil général - DAD/SEGER  
10, rue du Petit Tour - 87000 Limoges
- M. Jean-Claude Leblois  
Principal de collège  
Conseiller général de la Haute-Vienne  
Maire de La Geneytouse  
Mairie - 87400 La Geneytouse
- M. André Ledoux  
Conseiller d'éducation populaire et jeunesse  
Direction régionale et départementale jeunesse et sports  
45, Rue Turgot - 87000 Limoges
- M. Jean-Louis Léonard  
Directeur général des services  
Mairie - 87300 Bellac
  
- M. Jean Lopez

Secrétaire général honoraire de la ville de Limoges  
36, rue Pierre Brossolette - 87000 Limoges

- Mme Maryse Lortholary  
Secrétaire général adjoint  
Mairie - 87031 Limoges cedex

- Mme Françoise Marre-Fournier  
Maître de conférences à la faculté de pharmacie de Limoges  
2, rue du Dr Marcland - 87025 Limoges cedex.

- M. Daniel Marsaleix  
Responsable à l'application de droit des sols  
Mairie - 87031 Limoges cedex

- M. Serge Massacret  
Directeur général des services  
Communauté d'agglomération Limoges-Métropole  
64, avenue Georges Dumas - BP 3120 - 87031 Limoges cedex 1

- Mme Michelle Masseport-Gualde  
Médecin  
Mairie - 87260 St-Jean-Ligoure

- M. Paul-André Mestre  
Agent de développement  
C.F.P.P.A. des Vazeix  
87430 Verneuil-sur-Vienne

- Mme Marie-Louise Mondoly  
Directeur territorial  
Direction de la politique sociale et de la ville  
Mairie - 87031 Limoges cedex

- M. Christian Moulinard  
Maître de conférences à la faculté de droit et des sciences économiques de Limoges  
4, rue Félix Eboué - 87000 Limoges

- Mme Michèle Mouricourt  
Professeur de biochimie, biologie moléculaire  
39, rue Cruveilhier - 87000 Limoges

- M. Bernard Mourier  
Directeur du C.F.P.P.A. des Vazeix  
87430 Verneuil-sur-Vienne

- M. Emile Nayrolles  
Directeur informatique du C.I.D.  
Conseil général de la Haute-Vienne  
Hôtel du département - 43, avenue de la libération  
87031 Limoges cedex

- Mme Nathalie Néollier  
Intervenante bureautique auprès du C.N.F.P.T. Limousin  
16, route du Rouveix - 87590 St-Just-le-Martel

- M. Jean-Louis Nouhaud

Conseiller général de la Haute-Vienne  
Mairie de Boisseuil  
Mairie - 87220 Boisseuil

- M. Pascal Pain  
Ingénieur en chef  
Direction de l'urbanisme  
Mairie - 87031 Limoges cedex

- M. Daniel Pinson  
Directeur territorial  
Secrétaire général  
Mairie - 87031 Limoges cedex

- Mme Marie-Christine Plignaud  
Directeur de bibliothèque départementale de prêt  
87000 Limoges

- Mme Raymonde Plansont  
Chef de travaux  
Lycée hôtelier Jean Monet - 87065 Limoges cedex

- M. Daniel Pומרouly  
Secrétaire général de l'université  
Rue François Mitterrand - 87000 Limoges

- M. Didier Primault  
Centre de droit et d'économie du sport - Faculté de droit de Limoges  
Hôtel de Burgy - 13, rue de Genève - 87031 Limoges cedex

- M. Frédéric Rasschaert  
Attaché principal  
Conseil général de la Haute-Vienne  
Hôtel du département - 43, avenue de la Libération - 87031 Limoges cedex

- Mme Claude Raynaud  
Juriste  
25, Allée Camille Corot - 87410 Le Palais

- M. Jean-Pierre Rougerie  
Directeur du centre de formation professionnelle des adultes de Limoges-Romanet  
ZI de Romanet - 27, rue Léonard-Samie - 87016 Limoges cedex 1

- M. Jean-Luc Ruaud  
Conseil général - Antenne de Nieul  
Z.A. des Vignes - 87510 Nieul

- M. Vincent Schmitt  
Directeur du cabinet et de la communication  
Mairie - 87031 Limoges cedex

- M. Henri Souffron  
Directeur de l'A.F.P.A. du bâtiment, retraité  
114, route de Toulouse - 87000 Limoges

- M. Eric Tachard  
Directeur du service des sports  
Mairie - 87200 St-Junien

- Mme Sophie Ternet-Frisat

Enseignante en école supérieure de la communication  
40, avenue du Bas Fargeas - 87000 Limoges

- M. Jean-Michel Touraine

Formateur

7 bis, rue Armand Barbès – 87000 Limoges

- M. Pierre Vallin

Président de la communauté de communes Les Portes d'Occitanie

Mairie - 87250 Bessines

Mairie - 87140 Compreignac

- Mme Sylvie Varenne

Conseiller d'éducation populaire et jeunesse

Direction régionale et départementale jeunesse et sports

45, Rue Turgot - 87000 Limoges

- M. Jean Verbie

Directeur honoraire

Ministère des affaires sociales et de l'emploi

4, avenue du Lac - 87520 Cieux

- Mme Bernadette Vignal

Conseiller d'éducation populaire et jeunesse

Direction régionale et départementale jeunesse et sports

45, rue Turgot - 87000 Limoges.

- Mme Nadine Vincent

Chef du service enfance

Mairie - 87031 Limoges cedex

- M. Claude Virole

Président du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale  
de la Haute-Vienne

55, rue de l'ancienne école normale d'instituteurs - 87009 Limoges cedex

- Mme Annie Viroulet

Cadre infirmier formateur - Institut de formation d'aide-soignante - Hôpital Chastaing

2, rue Henri de Bournazel - 87038 Limoges cedex

- Mme Nathalie Zamora-Soudanas

Avocat

16, rue d'Aguesseau - 87000 Limoges

## 2°) MEMBRES RESIDANT DANS LE DEPARTEMENT DE LA CORRÈZE :

- M. François Barbazange

Directeur des services techniques

Mairie – Hôtel de ville - 19000 Tulle

- M. Dominique Belot

Attaché territorial - Mairie - 19130 Objat

- M. Pierre Berthéol

Directeur des bâtiments et de la logistique

Conseil général de la Corrèze

Hôtel du département "Marbot" - 9, rue René et Emile Fage - BP 199 - 19005 Tulle cedex

- M. Michel Blancher

Directeur du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze  
Résidence Clémenceau - 1, rue des Récollets - 19000 Tulle

- Mme Sylvie Boileau  
Secrétaire de mairie  
centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze  
Résidence Clémenceau - 1, rue des Récollets - 19000 Tulle
- M. Jean-François Bourg  
Directeur de la jeunesse et des sports  
Mairie de Brive – Hôtel de ville – 19100 Brive
- M. Elie Bousseynol  
Vice-président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze  
Résidence Clémenceau - 1, Rue des Récollets - 19000 Tulle
- Mme Chantal Boutin  
Directrice de l'école d'auxiliaires de puériculture  
3, boulevard Anatole France - 19100 Brive
- M. Philippe Brugeat  
Technicien territorial chef  
Mairie - 19360 Malemort-sur-Corrèze
- Mme Isabelle Cantonnet-Paloque  
Directrice de l'E.H.P.A.D. de Lagraulière  
Résidence Pré-du-Puy - 25 route des Barrières - 19700 Lagraulière
- M. Jean-Luc Capelli  
Responsable de la direction éducation jeunesse et sports  
Mairie de Tulle – Hôtel de ville - 19000 Tulle
- Mme Annie Ceron  
Directeur du centre informatique  
Conseil général de la Corrèze  
Hôtel du département "Marbot" - 9, rue René et Emile Fage - BP 199 - 19005 Tulle cedex
- Mme Jacqueline Chabut  
Directrice de l'institut de formation des soins infirmiers et de l'institut de formation des aides-  
Soignants - 3, place du Dr Maschat - 19000 Tulle
- Mme Jocelyne Champclaux  
Psychologue  
La Gautherie -19360 Malemort-sur-Corrèze
- Mlle Valérie Chauvac  
Attaché territorial  
Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze  
Résidence Clémenceau - 1, Rue des Récollets - 19000 Tulle
- M. Daniel Coudert  
Directeur de la coordination des assemblées  
Conseil général de la Corrèze  
Hôtel du département "Marbot" - 9, rue René et Emile Fage - BP 199 - 19005 Tulle cedex
- M. Patrick Coulon  
Directeur général adjoint des services  
Mairie de Brive - Hôtel de ville - 19100 Brive
- Mme Joëlle Dachy

Responsable de la direction des ressources humaines  
Mairie de Tulle - Hôtel de ville - 19000 Tulle

- M. Michel Delagnes  
Professeur I.U.T.  
108, avenue Galandy - 19600 St-Pantaléon-de-Larche
- Mme Béatrice Deschamps  
Attaché territorial principal - Directeur du développement économique  
Conseil général de la Corrèze  
Hôtel du département "Marbot" - 9, rue René et Emile Fage - BP 199 - 19005 Tulle cedex
- M. Gilles Faure  
Attaché territorial, retraité  
Le Succalet - 19240 St-Viance
- Mme Dominique Fournial  
Directrice de l'école d'aides-soignantes de Brive  
Centre hospitalier - 1 boulevard du Dr Verlhac - 19100 Brive
- Mme Paulette Freytet  
Responsable de la direction administration générale  
(services juridique, marchés publics, informatique, archives, population, courrier, standard)  
Mairie de Tulle - Hôtel de ville - 19000 Tulle
- Mlle Isabelle Gibiat  
Directeur de la solidarité et de la prévention  
Conseil général de la Corrèze  
Hôtel du département "Marbot" - 9, rue René et Emile Fage - BP 199 - 19005 Tulle cedex
- Mme Florence Girard  
Directrice de l'institut de formation en soins infirmiers d'Ussel  
Centre hospitalier d'Ussel – 2, avenue du Dr Rouillet – 19208 Ussel cedex
- Mme Annie Gouy  
Directrice de la maison de l'enfance  
Hôtel de ville – avenue Jean Jaurès -19360 Malemort-sur-Corrèze
- Mme Colette Guth  
Directrice du multi-accueil La Câlinerie  
Mairie de Brive – Hôtel de ville - 19100 Brive
- M. François Hitier  
Directeur général des services  
Mairie de Brive – Hôtel de ville -19100 Brive
- Mme Michèle Jalinier  
Conservateur de bibliothèques en chef - Directeur de la bibliothèque départementale de prêt  
Conseil général de la Corrèze - Le Touron - 19000 Tulle
- M. Gilbert Jeansonnie  
Attaché territorial  
Mairie - 19110 Bort-les-Orgues
- Maître Michel Labrousse  
Avocat  
2, rue Souham - 19000 Tulle
- M. Jean-Pierre Lasserre

Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze  
Résidence Clémenceau - 1, rue des Récollets - 19000 Tulle

- M. Henri Lauzeral  
Ingénieur territorial principal  
Mairie - Hôtel de ville - 19100 Brive
- M. Christian Madelrieux  
Ingénieur territorial  
Mairie - 19140 Uzerche
- M. Pierre Malinie  
Ingénieur territorial principal  
Mairie - Hôtel de ville - 19100 Brive
- M. Bruno Mazière  
Enseignant en mathématiques, physique et chimie  
25, rue de la Civadière -19200 Ussel
- M. Antoine Monange  
Directeur des ressources humaines  
Conseil général de la Corrèze  
Hôtel du département "Marbot" - 9, rue René et Emile Fage - BP 199 - 19005 Tulle cedex
- Mme Michelle Peyraud  
Directrice du centre communal d'action sociale  
Mairie de Tulle – Hôtel de ville - 19000 Tulle
- Mme Josiane Piémontesi  
Attaché territorial  
Mairie - 19400 Argentat
- M. Gilles Ravinet  
Directeur général des services  
Mairie de Tulle - Hôtel de ville - 19000 Tulle
- M. René Reyrolle  
Vice-président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze  
Résidence Clémenceau - 1, rue des Récollets - 19000 Tulle
- M. Jean-Louis Ribe  
Attaché territorial, retraité  
340, chemin des Peupliers – 19110 Bort-les-Orgues
- Mme Sylvie Rigot  
Directrice de l'institut de formation en soins infirmiers  
Centre hospitalier de Brive - 1, boulevard du Dr Verlhac - 19100 Brive
- M. Daniel Surret  
Directeur général des services techniques  
Mairie – Hôtel de ville - 19100 Brive
- Mme Claire Ternisien  
Puéricultrice cadre de santé  
Centre communal d'action sociale - Mairie - 19200 Ussel
  
- Mme Josette Thomas

Attaché territorial  
Mairie - 19200 Ussel

- M. Jacques Tramont  
Directeur général adjoint  
Responsable de la direction urbanisme, cadre de vie et affaires culturelles  
Mairie de Tulle - Hôtel de ville - 19000 Tulle

- Mme Claire Veyre-Régner  
Directrice de logements-foyers  
7, rue Chataignère - 19320 Marcillac-la-Croisille

3) MEMBRES RESIDANT DANS LE DEPARTEMENT DE LA CREU SE :

- M. Gilles André  
Directeur de l'office public départemental d'H.L.M.  
59, avenue du Poitou - 23001 Guéret cedex

- M. Serge Aublanc  
Directeur général des services  
Mairie - 23000 Guéret

- M. Stéphane Balas  
Professeur des A.P.S.  
Direction départementale de la jeunesse et des sports  
Résidence Chabrières - 23000 Guéret

- M. Didier Bardet  
Assistant parlementaire  
Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse  
Résidence Chabrières - Rue Charles Chareille - 23000 Guéret cedex

- Mme Béatrice Bataillon  
Cadre infirmier enseignant  
Institut de formation en soins infirmiers (I.F.S.I.)  
Chemin des Amoureux - 23011 Guéret cedex

- M. Patrick Berger  
Technicien chef  
Chef du service patrimoine bâti  
Mairie - 23000 Guéret

- Mme Mary-Claude Billonnet  
Directrice de la crèche municipale de Guéret  
3, rue Alfred Grand - 23000 Guéret

- M. Jean-Pierre Bonnaud  
Président du C.C.A.S. de Bellegarde-en-Marche  
Foyer "Les Bouquets" - 23190 Bellegarde-en-Marche

- Mme Maryse Bouzet  
Directeur général des services  
Mairie - 23220 Mortroux

- Mme Joëlle Brayelle  
Cadre infirmier enseignant  
Institut de formation en soins infirmiers (I.F.S.I.)  
Chemin des Amoureux - 23011 Guéret cedex

- M. Pierre Brignolas

Directeur adjoint  
Chambre d'agriculture de la Creuse - 1, rue Martinet - 23000 Guéret

- M. Daniel Chaussade  
Conseiller d'éducation populaire et jeunesse  
Directeur départemental de la jeunesse et des sports  
Résidence Chabrières - 23000 Guéret

- Mlle Annie Chopinaud  
Attaché de conservation du patrimoine  
Bibliothèque municipale de Bourgneuf  
2, avenue du Dr Butaud - 23400 Bourgneuf

- M. Jean-Louis Clauss  
Professeur des A.P.S.  
Direction départementale de la jeunesse et des sports  
Résidence Chabrières - 23000 Guéret

- M. Eric Commeureuc  
Technicien chef  
Chef du bureau d'études  
Mairie - 23000 Guéret

- Mme Marie-France Crozat  
Directrice d'école maternelle, retraitée  
Rue du Dr Lapine – 23000 Guéret

- M. Pascal Darthoux  
Directeur du C.C.A.S. de Bussière Dunoise  
E.H.P.A.D. Résidence Pierre Guilbaud  
14, rue des Charrières - 23320 Bussière-Dunoise

- M. Bernard Desbordes  
Agent de maîtrise  
Mairie - 23300 La Souterraine

- M. Michel Durand  
Administrateur du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse  
Maire de Measnes  
Mairie - 23360 Méasnes

- M. Stéphane Fabre  
Directeur de l'institut régional de formation jeunesse et sports (I.R.F.J.S.)  
23000 Guéret

- M. Vincent Fortineau  
Directeur du syndicat intercommunal d'équipement rural (S.I.E.R.S.)  
Laschamps - 23000 Ste-Feyre

- Mme Marie-Françoise Fournier  
Attaché territorial  
Conseil général de la Creuse - Direction de la solidarité  
Place Louis Lacrocq - 23000 Guéret

- Mme Caroline Fritz  
Directrice de centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse  
Résidence Chabrières - Rue Charles Chareille - 23000 Guéret cedex

- M. Serge Gady

Conseiller d'éducation populaire et jeunesse  
Direction départementale de la jeunesse et des sports  
Résidence Chabrières - 23000 Guéret

- M. Maurice Girabit  
Service biologie - Centre hospitalier de Guéret - 23000 Guéret
- M. Jean-Claude Guillon  
Technicien au service du bâtiment  
Conseil général de la Creuse - Place Louis Lacrocq - 23000 Guéret
- M. Pascal Huguet  
Adjoint technique  
C.A.T. de La Souterraine  
La Prade - 23300 La Souterraine
- Mme Annie Lalande  
Directeur général des services  
Mairie - 23300 La Souterraine
- Mme Marie-Christine Le Moal  
Professeur de mathématiques  
Lycée Technique Jean Favard - Route de Bénévent - 23000 Guéret
- M. Michel Le Moal  
Professeur de français  
Collège de Dun-le-Palestel - 23800 Dun-le-Palestel
- M. Alain Libaud  
Contrôleur de travaux  
Mairie - 23000 Guéret
- M. Jacques Longeanie  
Trésorier principal - 23000 Guéret
- M. Thierry Mallegol  
Directeur des services de la communauté de communes du Pays de Boussac  
Mairie - 23600 Boussac
- Mme Armelle Martin  
Professeur  
Formateur au GRETA Creuse (23000)
- M. Jean-Michel Martin  
Educateur des A.P.S.  
Mairie - 23800 La Souterraine
- M. Jean-Roland Matigot  
Contrôleur de travaux  
Syndicat intercommunal d'équipement rural (S.I.E.R.S.)  
Laschamps - 23000 Ste-Feyre
- M. Michel Mazeirat  
Médecin  
Centre hospitalier Dr Eugène Jamot  
Rue Pasteur - 23300 La Souterraine
- M. Pierre Médoc

Directeur de préfecture  
Préfecture de la Creuse  
Place Louis Lacrocq - 23011 Guéret cedex

- M. Jean-François Muguay  
Assistant parlementaire en détachement du ministère de l'agriculture  
Résidence Chabrières - 23000 Guéret

- M. Bernard Nadaud  
Technicien chef  
Communauté de communes du Pays de Guéret-St-Vaury - 23000 Guéret

- M. Patrice Perroud  
Chef du service d'hématologie immunologie  
Centre hospitalier de Guéret  
39, avenue de la Sénatorerie - 23011 Guéret cedex

- Mme Jeanine Perruchet  
Maire-adjoint  
Mairie - 23500 Felletin

- M. Jean-Luc Pradera  
Educateur des A.P.S.  
Mairie - 23000 Guéret

- Mme Geneviève Widmann  
Directeur des soins - Centre hospitalier de Guéret  
39, avenue de la Sénatorerie - BP 159 - 23011 Guéret cedex

#### 4) MEMBRES RESIDANT DANS LE DEPARTEMENT DE L'INDRE :

- M. Gil Averous  
Directeur général des services  
Mairie - 36250 St-Maur

- M. Maurice Barbereau  
Directeur du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre  
21, rue Boudillon - 36000 Chateauroux

- M. Marc Bennett  
Professeur de mathématiques  
36250 Nihérne

- M. Guy Bergerault  
Directeur honoraire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre  
21, rue Boudillon - 36000 Chateauroux

- Mlle Corinne Bernardet  
Attaché territorial  
Directeur général des services  
Mairie - 36300 Le Blanc

- Mme Annie Beurrier  
Responsable de l'antenne du C.N.F.P.T. Châteauroux  
3 place de la Gare – 36000 Chateauroux

- Mme Béatrice Billard

- Professeur de français, retraitée  
69, rue des Varennes - 36100 Issoudun
- M. Jean-François Billault  
Directeur général des services  
Mairie - 36120 Ardentes
  - M. Jean-Pierre Bonamy  
Agent technique  
Hôtel de ville - 36000 Chateauroux
  - Mme Véronique Brahic  
Educatrice territoriale de jeunes enfants  
Crèche familiale de Châteauroux  
36000 Chateauroux
  - M. Jean-François Bre  
Contrôleur subdivisionnaire  
Direction départementale de l'équipement au département de l'Indre  
8, rue Gaz - 36200 Argenton-sur-Creuse
  - M. Jean-Louis Camus  
Maire de Mézières-en-Brenne  
Conseiller Général de l'Indre  
Mairie – 36290 Mézières-en-Brenne
  - M. Arnaud Canipel  
Responsable du développement au centre de formation de la chambre de commerce et  
d'industrie de l'Indre  
16, place St Cyran - 36000 Chateauroux
  - M. René Caron  
Maire de Celon  
Mairie – 36200 Celon
  - Mlle Ariane Caumette  
Avocate  
36000 Chateauroux
  - M. Roger Caumette  
1<sup>er</sup> vice-président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre  
21, rue Boudillon - 36000 Chateauroux
  - Mme Marie-Laure Cazi  
Attaché territorial  
Centre communal d'action social - 36000 Chateauroux
  - Mme Arlette Chauvin  
Directeur général des services  
Mairie - 363300 Le Poinçonnet
  - Mme Marie-Claude Cherrier  
Professeur de français, retraitée  
101, avenue du 8 mai - 36100 Issoudun
  - Mlle Martine Cimetière  
Directrice des ressources humaines  
Conseil général de l'Indre - 36000 Chateauroux
  - M. Jean-Louis Cires

Archiviste  
Hôtel de ville - 36000 Chateauroux

- M. François Comet  
Professeur de français  
Lycée professionnel Blaise Pascal  
36000 Chateauroux

- M. Michel Corbeaux  
Professeur de mathématiques en C.F.A.  
144, route de la Chênaie - CD 40 - 36330 Le Poinçonnet

- M. Pascal Courtaud  
3<sup>ème</sup> vice-président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre  
Mairie - 36140 Aigurande

- Mme Evelyne Dabadie  
Enseignante  
Lycée agricole  
Route de Velles - 36000 Chateauroux

- M. Patrick Daiguson  
Attaché territorial - Directeur général des services  
Mairie - 36200 Argenton-sur-Creuse

- Mme Nadège Defaud  
Responsable du service recrutement au département de l'Indre  
Conseil général de l'Indre – place Victoire et des Alliés - 36000 Chateauroux

- Mme Sylvie Delort  
Directeur général des services  
Mairie - 36500 Buzançais

- M. Alain Derbord  
Directeur général des services  
Mairie  
36800 St-Gaultier

- M. Loïc Dody  
Technicien supérieur territorial  
Mairie - 36320 Villedieu-sur-Indre

- Mme Isabelle Dorangeon  
Attaché territorial  
Mairie - 36000 Chateauroux

- M. Gérard Dupuis  
Directeur territorial  
Mairie - 36000 Chateauroux

- Mme Martine Feuillet  
Educatrice territoriale de jeunes enfants  
Halte-garderie de Déols  
36130 Déols

- M. Jean-Pierre Grimault  
Trésorier principal - Trésorerie de la Châtre  
36400 La Châtre

- M. Arnaud Jouinot

Technicien à la cellule de coordination et prévention  
Mairie - 36000 Chateauroux

- Mme Martine Jusserand  
Attaché territorial - Responsable de circonscription d'action sociale  
Conseil général de l'Indre - 36000 Chateauroux

- M. Philippe Lacombe  
Educateur des activités physiques et sportives  
Mairie - 36000 Chateauroux

- M. Philippe Lamirault  
Mairie - 36000 Chateauroux

- M. Dominique Latorre  
Enseignant au centre de formation d'apprentis agricole départemental de l'Indre  
Route de Velles - 36000 Chateauroux

- Mme Nathalie Lavergne  
Enseignante au centre de formation d'apprentis agricole départemental de l'Indre  
Route de Velles - 36000 Chateauroux

- Mme Viviane Lecerf  
Directeur de l'éducation au département de l'Indre  
Conseil général de l'Indre - place Victoire et des Alliés - 36000 Chateauroux

- M. Guy Léon  
Directeur général des services  
Mairie - 36100 Issoudun

- Mme Guylaine Malthet  
Professeur en sciences médico-sociales  
Lycée Blaise Pascal - 36000 Chateauroux

- Mme Florence Martin  
Puéricultrice - Mairie - 36110 Levroux

- M. Christophe Nadot  
Conseiller des activités physiques et sportives  
Mairie - 36100 Issoudun

- Mlle Anne-Marie Nonnet  
Bibliothécaire - Médiathèque de Châteauroux  
36000 Chateauroux

- M. Jean-Claude Nouhant  
Directeur territorial  
Communauté d'agglomération castelroussine  
E.P.C.I. - 24, rue Bourdillon - 36018 Chateauroux cedex

- M. Nicolas Perriau  
Animateur territorial - Responsable des affaires scolaires et périscolaires  
Mairie - 36000 Chateauroux

- M. David Perrier  
Ingénieur territorial  
Directeur des services techniques à la communauté de communes Pays d'Argenton  
36200 Argenton-sur-Creuse

- M. Philippe Pace

Directeur général des services  
Mairie - 36600 Valençay

- M. Jacques Personne  
3<sup>ème</sup> vice-président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre  
21 rue Bourdillon - 36000 Chateauroux
- Mlle Caroline Philippe  
Enseignante en espaces verts au centre de formation d'apprentis agricoles départemental de l'Indre  
Route de Velles - 36000 Chateauroux
- M. Olivier Plicaud  
Formateur au centre de formation d'apprentis agricoles départemental de l'Indre  
Route de Velles - 36000 Chateauroux
- Mme Dominique Potard  
Conservateur du patrimoine et des bibliothèques  
Médiathèque de Châteauroux  
47, rue Nationale - 36000 Chateauroux
- M. Sébastien Robin  
Juriste  
36000 Chateauroux
- M. Michel Tentillier  
Ingénieur en chef  
Directeur des routes au département de l'Indre  
Conseil général de l'Indre – place Victoire et des Alliés - 36000 Chateauroux
- Mme Christine Thomas  
Professeur en sciences médico-sociales  
Lycée professionnel Blaise Pascal  
36000 Chateauroux
- Mme Lysiane Trinquard  
Directeur général des services  
Mairie - 36700 Chatillon-sur-Indre
- Mme Marie-Claude Vallet  
Attaché territoriale, retraitée - Chef de service "enfance et petite enfance"  
13, rue de la Croix Chabriand - 36330 Le Poinçonnet
- Mme Catherine Virmaux  
Professeur de mathématiques  
Collège Balzac - 36100 Issoudun

5) MEMBRES RESIDANT HORS DU RESSORT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF :

- M. Serge Artigue-Cazcarra  
Directeur des ressources humaines et des moyens  
Conseil général du Lot  
BP 291 - 46005 Cahors cedex
- Mme Anne De Brouwer  
Formatrice  
49 rue de Bel Air – La Madeleine – 16000 Angoulême
- M. Jean-Louis Renier

Directeur territorial  
Directeur de la police municipale  
Mairie – 1-3 rue des Minimes – 37200 Tours

- M. Pierre Souchon  
Directeur adjoint de la prévention  
DEXIA SOFCAP  
Route de Creton - 18110 Vasselay

- Mme Corinne Touret  
Maître de conférences  
Université François Rabelais  
3, rue des tanneurs – 37200 Tours

---